

SOMMAIRE :

Diplômes nationaux

Capacité

MCC-CAPACITE EN DROIT-2023-2024

Licences

MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-JURISTE-DE-COPROPRIETE-FC-L3-2023-2024
MCC-L3-MENTION-AES-L3-ARSEO-FC-2023-2024

Licences professionnelles

MCC-LIC PROF-MENTION-METIERS DU NOTARIAT-PT-COMPTABLE-TAXATEUR-FC-2023-2024

Masters

MCC-MASTER-MENTION-ALED-PT-RIED-FC-M2-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DROIT DES AFFAIRES-PT-Juriste de copropriété-FC-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DROIT DES AFFAIRES-PT-JURISTE D'ENTREPRISES D'ASSURANCE-FC-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DROIT-DE-LA-SANTE-PT-DSPS-FC-M2-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DROIT-DE-LA-SANTE-PT-Expert de justice, professionnels de santé-FC-M2-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DROIT FISCAL-PT-Droit Fiscal Entreprise-FC-M2-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DROIT FISCAL-PT-Contentieux fiscal et douanier-M2-FC-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DROIT-SOCIAL-PT-DMSE- M1-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DROIT-SOCIAL-PT-DMSE-FC-M2-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DROIT DU PATRIMOINE-PT-Ingénierie du Patrimoine-Diagnostic et stratégies patrimoniales-FC-M2-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DROIT PRIVE-PT-Droit des personnes et de la famille-FC-M2 2023-2024

Diplômes d'université

MCC-DU-Traducteur-interprètes-2023-2024
MCC-DU-Géomètre-expert-2023-2024
MCC-DU-Droit pénitentiaire-2023-2024
MCC-DU-Droit Santé Mentale Psychiatrie-2023-2024
MCC-DU-Expertise judiciaire, Kinésithérapeute-FC-2023-2024
MCC-DU-Expertise Comptable de Justice-FC-2023-2024
MCC-DU-Management social de l'entreprise-FC-2023-2024
MCC-DU-Médiation-FC-2023-2024
MCC-DU-Pratiquer la négociation collective-FC-2023-2024
MCC-DIU-Normes et Religions-FC-2023-2024
MCC-DU ENGAGE-2023-2024
MCC-DU-Arbitrage-FC-2023-2024
MCC-DU-Conduire et animer la transition des territoires-FC-2023-2024
MCC-DU-Droit de la santé-FC-2023-2024
MCC-DU-Droit et Religions-FC-2023-2024
MCC-DU-Droit social-FC-2023-2024
MCC-DU-ECCSE-FC-2023-2024
MCC-DU-Expertise sociale en Administration et Liquidation des Entreprises en Difficultés-FC-2023-2024
MCC-DU-Gestion du Patrimoine Professionnel-TPE-PME-FC-2023-2024
MCC-DU-MBA-Juriste commande publique-FC-2023-2024
MCC-DU-Personnes-Familles-FC-2023-2024

Type Diplôme : CAPACITÉ EN DROIT

COMPOSANTE	DROIT	
Session	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage de prévu		
Autres modalités		
Les stagiaires ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 15/20 au certificat de la Capacité de Droit, sont autorisés à s'inscrire directement en deuxième année de la Licence de Droit de l'Université Toulouse Capitole		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examens sont régies par la charte des examens et ses annexes en vigueur		
Seconde chance		
Pour chacune des unités d'enseignement non validées et non compensées lors de la session 1, les apprenants seront en session 2 interrogés oralement ou par le biais d'un écrit d'une durée d'une heure sur les modules pour lesquelles les notes obtenues sont inférieures à la note moyenne de 10/20. La session peut être organisée en distanciel après autorisation du responsable pédagogique et se tiendra après la session 1 du semestre 2. Report automatique en session de rattrapage des notes de contrôle continu.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note moyenne globale supérieur ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les notes supérieures ou égales à 10/20, au module ou à l'UE sont capitalisables et reportées en cas de redoublement		
Compensation		
Les modules, UE et semestre peuvent être obtenus isolément avec une note supérieur ou égale à 10/20 ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit		

Capacité en Droit		Certificat de Capacité en droit - Année spéciale								1ère session	Seconde session/chance	
		Certificat de Capacité en droit - Année spéciale								Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 1					Oui	Oui				
UE	S1	UE 1				1	Oui	Oui				
Bloc	S1	module 1 : Appréhender le Droit				1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	3	Oral/Écrit	1
Matière	S1	Qu'est-ce que le Droit ?	4	8								
Matière	S1	Les sources et les grandes catégories du Droit	4	8								
Matière	S1	L'organisation juridictionnelle	4	8								
Bloc	S1	module 2 : Décrire l'organisation politique et juridique de la France				1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral/Écrit	1
Matière	S1	L'Etat (organisation et budget)	4	8								
Matière	S1	L'organisation territoriale	4	8								
	S1	module 3				1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral/Écrit	1
Matière	S1	Expression écrite/orale et méthodologie juridique	5	10								
UE	S1	UE 2				1	Oui	Oui				
Bloc	S1	module 1 : Décrire les principaux sujets et objets des relations entre personnes privées				1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral/Écrit	1
Matière	S1	Personnes - Famille	4	8								
Matière	S1	Le patrimoine	4	8								
Bloc	S1	module 2 : Décrire les moyens et les principes de l'action de l'Etat				1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral/Écrit	1
Matière	S1	L'administration	4	8								
Matière	S1	Les libertés	4	8								
Bloc	S1	module 3				1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral/Écrit	1
Matière	S1	Expression écrite/orale et méthodologie juridique	5	10								
		TOTAL SEMESTRE 1	46	92								

Capacité en Droit		Certificat de Capacité en droit - Année spéciale								1ère session	Seconde session/chance	
		Certificat de Capacité en droit - Année spéciale								Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Semestre		SEMESTRE 2					Oui	Oui				
UE	S2	UE 3				1	Oui	Oui				
Bloc	S2	module 1 : Identifier les éléments fondamentaux du procès				1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	3	Oral/Écrit	1
Matière	S2	Les différents types de procès (civil, social, pénal)	4	8								
Matière	S2	L'infraction et son auteur	4	8								
Matière	S2	La preuve	4	8								
Bloc	S2	module 2 : Identifier les sources des obligations entre personnes privées				1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral/Écrit	1
Matière	S2	Le contrat	4	8								
Matière	S2	La responsabilité civile	4	8								
Bloc	S2	module 3 :				1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral/Écrit	1
Matière	S2	Expression écrite/orale et méthodologie juridique	5	10								
UE	S2	UE 4				1	Oui	Oui				
Bloc	S2	module 1 : Savoir se situer dans le contexte juridique et économique				1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	3	Oral/Écrit	1
Matière	S2	Le contexte international	4	8								
Matière	S2	Le contexte économique : le marché et la société du numérique	4	8								
Matière	S2	L'entreprise	4	8								
Bloc	S2	module 2 : La relation de travail				1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral/Écrit	1
Matière	S2	Les salariés	4	8								
Matière	S2	Les agents publics	4	8								
Matière	S2	Les circuits de l'emploi	4	8								
Bloc	S2	module 3 :				1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral/Écrit	1
Matière	S2	Expression écrite/orale et méthodologie juridique	5	10								
		TOTAL SEMESTRE 2	54	108								

Capacité en Droit		Certificat de Capacité en droit - Année spéciale								1ère session	Seconde session/chance	
		Certificat de Capacité en droit - Année spéciale								Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
		TOTAL ANNEE	100	200								
			300									

Capacité en Droit		Certificat de Capacité en droit 1ere année								1ère session	Seconde session/chance	
		Certificat de Capacité en droit 1ere année								Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 1					Oui	Oui				
UE	S1	UE 1				1	Oui	Oui				
Bloc	S1	module 1 : Appréhender le Droit				1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	3	Oral/Écrit	1
Matière	S1	Qu'est-ce que le Droit ?	4	8								
Matière	S1	Les sources et les grandes catégories du Droit	4	8								
Matière	S1	L'organisation juridictionnelle	4	8								
Bloc	S1	module 2 : Décrire l'organisation politique et juridique de la France				1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral/Écrit	1
Matière	S1	L'Etat (organisation et budget)	4	8								
Matière	S1	L'organisation territoriale	4	8								
Bloc	S1	module 3				1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral/Écrit	1
Matière	S1	Expression écrite/orale et méthodologie juridique	5	10								
		TOTAL SEMESTRE 1	25	50								
Semestre		SEMESTRE 2					Oui	Oui				
UE	S2	UE 2				1	Oui	Oui				
Bloc	S2	module 1 : Identifier les éléments fondamentaux du procès				1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	3	Oral/Écrit	1
Matière	S2	Les différents types de procès (civil, social, pénal)	4	8								
Matière	S2	L'infraction et son auteur	4	8								
Matière	S2	La preuve	4	8								
Bloc	S2	module 2 : Identifier les sources des obligations entre personnes privées				1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral/Écrit	1
Matière	S2	Le contrat	4	8								
Matière	S2	La responsabilité civile	4	8								
Bloc	S2	module 3 :				1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral/Écrit	1
Matière	S2	Expression écrite/orale et méthodologie juridique	5	10								
		TOTAL SEMESTRE 2	25	50								
		TOTAL ANNEE	50	100								
			150									

Capacité en Droit		Certificat de Capacité en droit 2nde année									1ère session			Seconde session/chance	
		Certificat de Capacité en droit 2nde année									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 3					Oui	Oui							
UE	S1	UE 3				1	Oui	Oui							
Bloc	S1	module 1 : Décrire les principaux sujets et objets des relations entre personnes privées				1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2	Écrit	2	Oral/Écrit	1
Matière	S1	Personnes - Famille	4	8											
Matière	S1	Le patrimoine	4	8											
Bloc	S1	module 2 : Décrire les moyens et les principes de l'action de l'Etat				1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2	Écrit	2	Oral/Écrit	1
Matière	S1	L'administration	4	8											
Matière	S1	Les libertés	4	8											
	S1	module 3				1			CCI (CC Intégral)		2			Oral/Écrit	1
Matière	S1	Expression écrite/orale et méthodologie juridique	5	10											
		TOTAL SEMESTRE 3	21	42											
Semestre		SEMESTRE 4					Oui	Oui							
UE	S2	UE 4				1	Oui	Oui							
Bloc	S2	module 1 : Savoir se situer dans le contexte juridique et économique				1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		3	Écrit	2	Oral/Écrit	1
Matière	S2	Le contexte international	4	8											
Matière	S2	Le contexte économique : le marché et la société du numérique	4	8											
Matière	S2	L'entreprise	4	8											
Bloc	S2	module 2 : La relation de travail				1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		3	Écrit	2	Oral/Écrit	1
Matière	S2	Les salariés	4	8											
Matière	S2	Les agents publics	4	8											
Matière	S2	Les circuits de l'emploi	4	8											
Bloc	S2	module 3 :				1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Oral/Écrit	1
Matière	S2	Expression écrite/orale et méthodologie juridique	5	10											
		TOTAL SEMESTRE 4	29	58									8		
		TOTAL ANNEE	50	100											
			150												

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Normes et Religions	
Session DU	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Une autorisation de redoublement peut être accordée par la Commission Pédagogique. Elle n'est envisagée que sur demande expresse du candidat ajourné et donne lieu à la mise en place d'un parcours de formation individualisé		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
UE 1 : Module 1 : 2 épreuves transverses, composées de cas pratiques et de questions théoriques, notées sur 20, portant, pour l'un, sur les enseignements « Introduction au droit », « Histoire juridique du régime des cultes en France » et « Droit privé et religions » ; pour l'autre sur les autres enseignements du module 1. Les sujets seront transmis en ligne et les stagiaires disposeront d'un délai déterminé à l'avance pour réaliser ces cas pratiques qui seront restitués en ligne. -Module 2 : 1 épreuve écrite d'1 heure, notée sur 20, portant sur les enseignements du module 2 et prenant la forme de QCM, organisée lors du regroupement intermédiaire en présentiel. Sont autorisés à participer à l'examen de l'UE 2 les stagiaires qui auront suivi l'ensemble des séminaires thématiques du module 3.		
UE 2 : L'examen consiste en une épreuve orale, coefficient 2. Elle a une durée totale de 30 min (10 min d'exposé, 20 min de discussion). Elle est soutenue devant un jury composé a minima de 2 intervenants du diplôme, dont obligatoirement un enseignant-chercheur. Cette épreuve se déroule sous la forme d'un exposé-discussion, avec éventuellement une mise en situation. Les candidats se verront remettre un sujet, et disposeront d'un temps de préparation d'une heure.		
Seconde chance		
Dans chaque UE, en cas d'obtention d'une note globale inférieure à 10/20 à l'issue des épreuves de session 1, une seconde session d'examen sera organisée pour les épreuves où le stagiaire n'aurait pas obtenu la moyenne. Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors de la première session sont réputées définitivement acquises et intégralement reportées lors de la seconde session. L'accès à la seconde session n'est ouvert qu'aux personnes ayant effectivement participé aux épreuves de la première session.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Note moyenne égale ou supérieure à 10/20, sans note inférieure à 10/20 aux UE		
Capitalisation/conservation		
Les notes supérieures ou égales à 10/20 sont réputées définitivement acquises et intégralement reportées en cas de redoublement.		
Compensation		
Les épreuves se compensent entre elles dans chaque UE mais les UE ne sont pas compensables entre elles.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		DIU Normes et Religions								1ère session		Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
										Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE 1				3	Non	Non						
Bloc	ANNUEL	Module 1 : Institutions publiques, Laïcité et droit des religions				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit		Écrit		Les épreuves de la session 2 prendront la forme d'un devoir sur table en présentiel ou en distanciel d'une durée maximale de 2h pour chacune des épreuves.
Matière	ANNUEL	Introctucion au droit		10										
Matière	ANNUEL	Histoire juridique du régime des cultes en France		14										
Matière	ANNUEL	Liberté religieuse et laïcité		16										
Matière	ANNUEL	Services publics et religions		16										
Matière	ANNUEL	Grands systèmes politiques contemporains et religions		18										
Matière	ANNUEL	Droit privé et religion		18										
	ANNUEL													
Bloc	ANNUEL	Module 2 - Connaissances religieuses et sciences sociales des religions				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit		Écrit		Les épreuves de la session 2 prendront la forme d'un devoir sur table en présentiel ou en distanciel d'une durée maximale de 2h pour chacune des épreuves.
Matière	ANNUEL	Sciences sociales et religions		9										
Matière	ANNUEL	Connaissances religieuses : présentation du judaïsme		7										
Matière	ANNUEL	Connaissances religieuses : présentation de l'islam		7										
Matière	ANNUEL	Connaissances religieuses : présentation du christianisme		7										
Matière	ANNUEL	Connaissances religieuses : Religions émergentes		3,5										
Matière	ANNUEL	Politiques d'intégration et religions		10										
UE	ANNUEL	UE 2				2	Non	Non						
Bloc	ANNUEL	Module 3 : Séminaires en présentiel				2	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral		Oral		La seconde session d'examen est organisée dans les mêmes conditions que la première session, mais avec la possibilité de prévoir une visio-conférence.
Matière	ANNUEL	Enseignement et laïcité	3,5											
Matière	ANNUEL	Gestion du fait religieux en entreprise	3,5											
Matière	ANNUEL	Force de l'ordre et religions	3,5											
Matière	ANNUEL	Etablissements de santé et religions	3,5											
Matière	ANNUEL	Milieu carcéral et gestion du fait religieux	3,5											
Matière	ANNUEL	Médiation interculturelle et gestion des conflits	7											
		Total diplôme	24,5	135,5										

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	AC	
LIBELLÉ	ENGAGE.EU : Work intergrated learning program	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Anglais		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Les modules 1 et 2 sont accessibles de manière indépendante. Le module 3 prend la forme d'un "bootcamp" en présentiel consistant en la mise en œuvre applicative autour d'un projet transmis aux stagiaires. Il n'est accessible qu'aux personnes ayant suivi les modules 1 et 2.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Les épreuves des modules 1 et 2 sont réalisées en ligne et prennent la forme d'un QCM pour chaque session de cours. La moyenne des QCM donnera la note du module. Le module 3 est évalué par un projet qui peut être réalisé en groupe. Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Aucune session de seconde chance ne pourra être organisée.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		ENGAGE.EU Work intergrated learning program										session unique		
Parcours												Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	ANNUEL	Module 1 : Understanding Societal Transition			20	2,5	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		5		
UE	ANNUEL	Module 2 : Sustainable Business Models			20	2,5	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		5		
UE	ANNUEL	Module 3 : "The Bootcamp"		21		2,5	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Projet	

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Traducteur-Interprète juridique	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Le contrôle terminal des UE 1 et 2 peut prendre la forme d'un QCM réalisé sur la plateforme de cours en ligne. Il pourra être organisé lors d'un regroupement en présentiel.		
Le contrôle continu de l'UE 3 prend la forme d'une note de participation attribuée à l'issue des ateliers pratiques de compréhension d'actes juridiques.		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session unique.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les épreuves sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université										Session unique		
Parcours		Traducteur-Interprète juridique								Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE		UE 1 : Connaissances juridiques			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1
Matière	ANNUEL	L'organisation juridictionnelle française (présentiel en visio)	1,5	10								
Matière	ANNUEL	Procédure pénale - pénologie	5	20								
Matière	ANNUEL	Procédure civile (présentiel en visio)	1,5	10								
Matière	ANNUEL	Droit patrimonial de la famille (présentiel en visio)	1,5	10								
Matière	ANNUEL	Droit des étrangers (présentiel en visio)	5	5								
Matière	ANNUEL	L'administration pénitentiaire	3									
UE		UE2 : Pratique de l'interprète-traducteur										
Matière	ANNUEL	Mise en conformité RGPD	3									
Matière	ANNUEL	Déontologie	3									
Matière	ANNUEL	L'interprétation des expertises psychiatriques	2									
Matière	ANNUEL	Les statuts d'exercice	3	3								
UE		UE 3 : Ateliers pratiques			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		3		
Bloc	ANNUEL	Compréhension d'actes juridiques divers	10									
Matière	ANNUEL	Conférence de méthodologie	2									
Matière	ANNUEL	Documents en droit pénal (deux intervenants)	3									
Matière	ANNUEL	Documents en droit civil (deux intervenants)	3									
Matière	ANNUEL	Actes extra-judiciaires (deux intervenants)	2									
Bloc	ANNUEL	Techniques d'interprétation	9									
Matière	ANNUEL	Simulation de Garde à vue (deux intervenants)	3									
Matière	ANNUEL	Simulation de comparution immédiate (deux intervenants)	3									
Matière	ANNUEL	Simulation d'audience devant le juge des enfants (deux intervenants)	3									
Bloc		Outils Techniques	5									
Matière	ANNUEL	Les outils informatiques (TAO)	2									
Matière	ANNUEL	Utiliser Chorus Pro (salle info)	3									
		Total	52,5	58								1

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Arbitrage	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement ne peut être autorisé qu'une fois à titre exceptionnel par le Président après avis du jury de diplôme. Il donne lieu à un parcours de formation personnalisé avec capitalisation des notes obtenues supérieures ou égales à la moyenne.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Pas de stages de prévu		
Autres modalités		
Un Moot court est organisé dans le cadre le l'UE3, il vise à mettre les stagiaires en positions d'arbitre, de demandeur et de défendeur.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Les épreuves de contrôle continu peuvent prendre la forme de QCM en ligne		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Si obtention d'une note globale supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les notes supérieures ou égales à 10/20 sont conservées en cas de redoublement		
Compensation		
Les épreuves et les UE sont compensables entre elles		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Arbitrage								Session unique		
										Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE 1 : Maîtriser la procédure			4	Non	Oui					
					2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2
Bloc	ANNUEL	module 1 : Préparer la procédure			1	Non	Oui	CC		1		
Matière	ANNUEL	Introduction à l'arbitrage		3,5								
Matière	ANNUEL	Panorama des chambres existantes		3,5								
Matière	ANNUEL	La convention d'arbitrage et l'arbitrabilité des litiges	3,5									
Matière	ANNUEL	Conflit de clause		3,5								
Bloc	ANNUEL	module 2 : Accompagner les parties			1	Non	Oui	CC		1		
Matière	ANNUEL	Stratégies procédurales	14									
Matière	ANNUEL	Les actes et étude d'un règlement arbitral		3,5								
Matière	ANNUEL	Financement du procès		7								
UE	ANNUEL	UE 2 : Diriger l'instance arbitrale : l'arbitre			3	Non	Oui					
Matière	ANNUEL	Préparation de l'audience	3,5		3	Non	Oui	CC&CT	CT 2/ CC 1	1	Écrit	2
Matière	ANNUEL	Déontologie, éthique et désignation de l'arbitre	7									
Matière	ANNUEL	Pouvoirs et missions de l'arbitre	3,5									
Matière	ANNUEL	Assurance de l'arbitre		3,5								
Matière	ANNUEL	Arbitrage international		3,5								
UE	ANNUEL	UE 3 : Construire la sentence			8	Non	Oui					
Matière	ANNUEL	La prise de décision	3,5		3	Non	Oui	CC&CT	CT 2/ CC 1	1	Écrit	2
Matière	ANNUEL	Expertise et arbitrage	3,5									
Matière	ANNUEL	L'exécution		3,5								
Matière	ANNUEL	La contestation	3,5									
Matière	ANNUEL	La convention d'arbitrage: interprétation		3,5								
Matière	ANNUEL	Séminaire : analyse d'un cas de synthèse	7									
Matière	ANNUEL	Moot court	21		5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		1		
		Total	70	35								6
			105									

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE
Séance du 14 décembre 2023
ANNEXE - DELIBERATION n° CEVE 2023 - 56 - FC - 006

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	AC	
LIBELLÉ	Conduire et Animer la Transition des Territoires	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Les alternants suivant le DU dans le cadre du M2 Ingénierie de la transition des territoires sont dispensés de la soutenance. La note obtenue dans le cadre du Projet Professionnel Appliqué du Master 2, se substitue à la note de soutenance du DU.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire.		
Les soutenances se déroulent en publiques et sont accessibles à tous les inscrits dans la formation. La présence des alternants suivant le DU dans le cadre du M2 Ingénierie de la transition des territoires est obligatoire.		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session unique.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Note finale supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas où le stagiaire souhaite intégrer le M2 mention sciences économiques et sociales, parcours Ingénierie de la Transition des Territoires, la note du DU peut être reportée dans le cadre du semestre 4		
Compensation		
Non		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Conduire et Animer la Transition des Territoires								1ère session		
Parcours										Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Bloc		Module 1 : Création et animation des liens créatifs			15	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	3
Matière	ANNUEL	Dispositifs d'émergence des liens créatifs	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	12							
Matière	ANNUEL	Le travail qui relie	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Bloc	ANNUEL	Module 2 : Outils de mise en œuvre de la transition par la coopération			39							
Matière	ANNUEL	Dispositifs de participation et créativité citoyenne aux Tiers Lieux	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Outils mode de vie : comment construire des projets systémiques	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	12							
Matière	ANNUEL	Exemple de mise en récit coopérative	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Economie de la transition	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	12							
Matière	ANNUEL	Impact des projets	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	6							
Matière	ANNUEL	Remobilisation des expériences au prisme des modes de vie	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Bloc	ANNUEL	Module 3 : Repères méthodologiques et stratégiques pour conduire et accompagner la transition des territoires			30							
Matière	ANNUEL	Emotions et transition personnelle	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Complexité et apports théoriques sur la transition des territoires	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	6							
Matière	ANNUEL	Partage du constat sobriété	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Partage du constat : transformation sociétale, résilience et adaptabilité climatique des territoires	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Repères stratégiques dans un système complexe	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	6							
Matière	ANNUEL	La coopération territoriale : rendre fonctionnel un écosystème d'acteurs autour d'un projet	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Les Tiers Lieux de transition : prise en main du transitionmètre	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Déployer la transition et apprendre par de projets pilotes : méthode de projet appliquée	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Bloc	ANNUEL	Module 4 : Ateliers de réflexivité			15							
Matière	ANNUEL	Ateliers de réflexivité	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	12							
Matière	ANNUEL	Codéveloppement et projets collectifs et accompagnement à l'utilisation du centre de ressources de Citego	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Conférence exceptionnelle (participation facultative)	Porteur	M2 ITT - Alt - FC								
		TOTAL			99							

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 14 décembre 2023

ANNEXE - DELIBERATION n° CEVE 2023 - 56 - FC - 006

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	AC	
LIBELLÉ	Conduire et Animer la Transition des Territoires	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Les alternants suivant le DU dans le cadre du M2 Ingénierie de la transition des territoires sont dispensés de la soutenance. La note obtenue dans le cadre du Projet Professionnel Appliqué du Master 2, se substitue à la note de soutenance du DU.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire.		
Les soutenances se déroulent en publiques et sont accessibles à tous les inscrits dans la formation. La présence des alternants suivant le DU dans le cadre du M2 Ingénierie de la transition des territoires est obligatoire.		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session unique.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Note finale supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas où le stagiaire souhaite intégrer le M2 mention sciences économiques et sociales, parcours Ingénierie de la Transition des Territoires, la note du DU peut être reportée dans le cadre du semestre 4		
Compensation		
Non		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

MCC-DU-Conduire-et-animer-la-transition-des-territoires-2023-2024.xlsx

Diplôme d'université		Conduire et Animer la Transition des Territoires								1ère session		
Parcours										Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Bloc		Module 1 : Création et animation des liens créatifs			15	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	3
Matière	ANNUEL	Dispositifs d'émergence des liens créatifs	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	12							
Matière	ANNUEL	Le travail qui relie	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Bloc	ANNUEL	Module 2 : Outils de mise en œuvre de la transition par la coopération			39							
Matière	ANNUEL	Dispositifs de participation et créativité citoyenne aux Tiers Lieux	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Outils mode de vie : comment construire des projets systémiques	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	12							
Matière	ANNUEL	Exemple de mise en récit coopérative	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Economie de la transition	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	12							
Matière	ANNUEL	Impact des projets	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	6							
Matière	ANNUEL	Remobilisation des expériences au prisme des modes de vie	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Bloc	ANNUEL	Module 3 : Repères méthodologiques et stratégiques pour conduire et accompagner la transition des territoires			30							
Matière	ANNUEL	Emotions et transition personnelle	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Complexité et apports théoriques sur la transition des territoires	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	6							
Matière	ANNUEL	Partage du constat sobriété	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Partage du constat : transformation sociétale, résilience et adaptabilité climatique des territoires	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Repères stratégiques dans un système complexe	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	6							
Matière	ANNUEL	La coopération territoriale : rendre fonctionnel un écosystème d'acteurs autour d'un projet	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Les Tiers Lieux de transition : prise en main du transitiomètre	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Déployer la transition et apprendre par de projets pilotes : méthode de projet appliquée	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Bloc	ANNUEL	Module 4 : Ateliers de réflexivité			15							
Matière	ANNUEL	Ateliers de réflexivité	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	12							
Matière	ANNUEL	Codéveloppement et projets collectifs et accompagnement à l'utilisation du centre de ressources de Citego	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3							
Matière	ANNUEL	Conférence exceptionnelle (participation facultative)	Porteur	M2 ITT - Alt - FC								
		TOTAL			99							3

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit de la Santé	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Pas de stages		
Autres modalités		
Le stagiaire titulaire du DU « Droit de la santé » peut postuler le Master Droit, Économie, Gestion, mention Droit de la santé, parcours type Droit de la santé et de la protection sociale. Ses notes seront reprises dans deux unités d'enseignement du Master. Il devra, pour obtenir le master, valider l'épreuve orale du cours de protection sociale de l'UE1 ainsi que celle de contrôle continu de l'UE 2 « Enseignements complémentaires » du Master, puis réaliser un mémoire (UE4) et le soutenir avec succès.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise le stagiaire à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Si note moyenne globale supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
En cas de redoublement les notes supérieures ou égales à 10/20 sont conservées		
Compensation		
Les épreuves et les UE sont compensables entre elles		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Droit de la Santé								Session unique			Observation seconde session/chance
										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Heures TD	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE 1 : Enseignements fondamentaux				1	Non	Oui					
						9		Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	4	écrit transverse sur l'ensemble des matières de l'UE
Matière	ANNUEL	Introduction au droit public, privé et méthodologie	7	12									
Matière	ANNUEL	Introduction au droit des établissements médico-sociaux	1	12									
Matière	ANNUEL	Le système de santé français	1,5	21	4	1		Oui	CCI (CC Intégral)	1			
Matière	ANNUEL	Introduction au droit des établissements de santé	2	15	1,5	1			CCI (CC Intégral)	1			
Matière	ANNUEL	Droit de la relation de soin	1	15	6	1			CCI (CC Intégral)	1			
UE	ANNUEL	UE 2 : Enseignements spécialisés				1	Non	Oui					
	ANNUEL					9		Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	3,5	oral transverse à l'ensemble de l'UE
Bloc	ANNUEL	Module d'approfondissement				1,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	3			Le contrôle continu porte sur chaque matière
Matière	ANNUEL	Fonction publique hospitalière	3,5	18	1,5								
Matière	ANNUEL	Droit international et communautaire de la santé	3,5	24	1,5								
Matière	ANNUEL	Droit des contrats médicaux et gestion des établissements de santé privés	3,5	18	1,5								Le contrôle continu prend la forme d'un examen transverse
Bloc	ANNUEL	Module de spécialités	3,5			1,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	1			
Matière	ANNUEL	Activités biomédicales		18	2								
Matière	ANNUEL	Droit pharmaceutique		18	2								
Matière	ANNUEL	Responsabilité du fait de l'activité médicale		18	2								
Matière	ANNUEL	Responsabilité médicale et système d'indemnisation	1,5	18	1,5								
Bloc	ANNUEL	Enseignements complémentaires											
Matière	ANNUEL	Formation à la recherche documentaire (facultatif)	3,5										
		Total	31,5	207	23,5								
			262									7,	

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit et Religions	
Session DU	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Une autorisation de redoublement peut être exceptionnellement accordée par les enseignants du diplôme réunis en Commission d'admission ; elle n'est envisagée que sur demande expresse du candidat ajourné et donne lieu à la mise-en-place d'un parcours de formation individualisé.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Autres modalités		
Chaque module peut faire l'objet d'un suivi séparé ; il devient alors un « sous-parcours » du parcours général. Les conditions d'inscription aux sous-parcours, de même que les modalités de leur validation, diffèrent en fonction du sous-parcours choisi. L'inscription au sous-parcours « droit des religions » porte sur l'ensemble des enseignements du module 1 qui sont indissociables. Elle donne lieu à la perception de frais de formation spécifiques ; l'évaluation est obligatoire. Elle se déroule selon les modalités de contrôle des connaissances validant le module 1 et donne lieu à une certification intermédiaire intitulée « visa droit des religions » si le stagiaire y obtient une note supérieure ou égale à 10/20. L'inscription au sous-parcours « connaissance des religions » porte sur l'ensemble des enseignements du module 2 qui sont indissociables. Elle donne lieu à la perception de frais de formation spécifiques ; l'évaluation est obligatoire. Elle se déroule selon les modalités de contrôle des connaissances validant le module 2 et donne lieu à une certification intermédiaire intitulée « visa connaissance des religions », si le stagiaire y obtient une note supérieure ou égale à 10/20. L'inscription dissociée au module 3 se fait par séminaires ; elle donne lieu à la perception de frais de formation par séminaire ; elle ne donne pas lieu à certification. Les stagiaires titulaires des deux visas - visa « droit des religions » et visa « connaissance des religions » ou ceux ayant validé l'UE2 du DIU Normes et Religions et ayant suivi les séminaires thématiques du module 3 ou de l'UE 1 du DIU Normes et Religions au cours d'une période couvrant au plus 2 années universitaires – soit 3 années civiles -, seront autorisés à solliciter l'inscription au diplôme afin d'en postuler la délivrance. Cette inscription fait l'objet d'un examen par la commission pédagogique et ne peut être présentée qu'une seule fois. Elle donnera lieu au règlement de frais de diplomation. L'examen consistera en 1 grand oral, coefficient 5 et pouvant prendre la forme de l'analyse d'une situation pratique – durée 30 mn minimum – soutenu devant un jury composé à minima d'un enseignant-chercheur d'UT1 Capitole et d'un représentant de l'ICT.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
UE1 : Les épreuves écrites de l'UE peuvent prendre la forme de de QCM UE 2 : L'épreuve du Grand Oral est accessible aux candidats qui ont suivi l'ensemble des séminaires thématiques du module 3. Elle consiste une épreuve orale, coefficient 5 et pouvant prendre la forme de l'analyse d'une situation pratique – durée 30 mn – soutenue devant un jury composé à minima d'un enseignant-chercheur d'UT1 Capitole et d'un représentant d'une des institutions et associations partenaires au diplôme.		
Seconde chance		
Une session de rattrapage est ouverte pour les stagiaires qui n'ont pas validé le diplôme lors de la première session avec une note globale supérieure ou égale à 10/20, ou qui auraient obtenu à une des UE une note globale inférieure 8/20. Cette seconde session d'examen est organisée dans les mêmes conditions que la première. Les notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors de la première session sont réputées définitivement acquises et intégralement reportées lors de la seconde.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si obtention d'une note globale au diplôme supérieure ou égal à 10/20 et sans note éliminatoire.		
Capitalisation/conservation		
Les notes égales ou supérieures à 10/20 sont réputées définitivement acquises et intégralement reportées en cas de redoublement		
Compensation		
Oui		
Note éliminatoire		
Note globale inférieure à 8/20 à l'une des UE		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Droit et Religions							1ère session			Seconde session/chance	
Parcours		Droit et Religions							Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE 1		5	Non	Oui							
Bloc	ANNUEL	Module 1 : Droit des religions		3	Non	Oui	CC&CT	CT 2 / CC1	5 (4 matières module 1 + histoire religieuse de la France module 2)	Écrit	3	Écrit	3
Matière	ANNUEL	Cours introductif : religions et espace public	14										
Matière	ANNUEL	Droit public et religions	14										
Matière	ANNUEL	Droit privé et religions	14										
Matière	ANNUEL	Droit des institutions et activités religieuses	14										
Bloc	ANNUEL	Module 2 : Connaissances des religions		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	ANNUEL	Connaissances religieuses : présentation du judaïsme, du christianisme et de l'islam	30							Écrit	3	Écrit	3
Matière	ANNUEL	Histoire religieuse de la France	14										
UE	ANNUEL	UE 2		5	Non	Oui							
Bloc	ANNUEL	Module 3 : méthodologie et formation juridique et religieuse		5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Oral	
Matière	ANNUEL	Séminaire introductif cadre historique et juridique	7										
Matière	ANNUEL	Techniques de médiation	7										
Matière	ANNUEL	Médiation interculturelle I	7										
Matière	ANNUEL	Médiation interculturelle II	7										
Matière	ANNUEL	Sécularisations et statuts des cultes en Europe	7										
Matière	ANNUEL	Anthropologie religieuse	7										
		Total formation	142										

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit Pénitentiaire	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Une partie des enseignements se déroule en immersion dans une maison d'arrêt		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session unique.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Droit Pénitentiaire							Session Unique	
Parcours									Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
Bloc	ANNUEL	Module 1 : Introduction au droit pénitentiaire			1	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral	3,5
Matière	ANNUEL	Histoire pénitentiaire	4							
Matière	ANNUEL	Droit et pratique de l'aménagement des peines en milieu carcéral	3	7						
Bloc	ANNUEL	Politiques pénitentiaires								
Matière	ANNUEL	<i>Réformes et plans pénitentiaires de 1945 à aujourd'hui</i>		10						
Matière	ANNUEL	<i>La justice restaurative</i>	3,5							
Matière	ANNUEL	<i>Les dispositifs de préparation à la sortie de prison et de lutte contre la récidive</i>	3,5							
Matière	ANNUEL	Sociologie de la population carcérale	3,5							
Matière	ANNUEL	Droit pénitentiaire comparé (possibilité de classes en ligne)	7							
Matière	ANNUEL	Atelier pratique : La norme en détention	3,5							
Bloc	ANNUEL	Module 2 : Les droits fondamentaux de la personnes détenue								
Bloc	ANNUEL	Le contrôle extérieur et les droits de la personne détenue								
Matière	ANNUEL	<i>Le Contrôleur général des Lieux de privation de liberté</i>	3,5							
Matière	ANNUEL	<i>Les standards du Conseil de l'Europe et du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (possibilité de classe en ligne)</i>	3,5							
Matière	ANNUEL	Publics vulnérables en détention		3,5						
Matière	ANNUEL	La mise en œuvre du droit à la santé en détention	7							
Matière	ANNUEL	Les activités de réinsertion en détention	3,5	3,5						
Matière	ANNUEL	Le détenu citoyen		3,5						
Bloc	ANNUEL	Module 3 : Le régime pénitentiaire								
Matière	ANNUEL	Institutions pénitentiaires et régime de détention (en immersion si effectif < à 15)	3,5							
Matière	ANNUEL	Visite d'un établissement pénitentiaire	2							
Matière	ANNUEL	Acteurs et métiers pénitentiaires	3,5							
Matière	ANNUEL	Les services pénitentiaires d'insertion et de probation	3,5							
Matière	ANNUEL	L'ENAP et les concours pénitentiaires	3,5							
Bloc	ANNUEL	Sécurité pénitentiaire								
Matière	ANNUEL	<i>Sécurité, technologies et moyens de contrainte</i>	3,5							
Matière	ANNUEL	<i>Usage de la force et des armes</i>	3,5							
Bloc	ANNUEL	Pratique du culte et lutte contre la radicalisation en détention								
Matière	ANNUEL	<i>Pratique du culte en détention</i>	3,5							
Matière	ANNUEL	<i>Lutte contre la radicalisation en détention</i>	3,5							
Bloc	ANNUEL	Module 4 : Le contentieux pénitentiaire								
Matière	ANNUEL	Atelier pratique : le Juge en détention	3,5							
Matière	ANNUEL	Atelier pratique : travail sur dossier	3							
Bloc	ANNUEL	Le contentieux judiciaire								
Matière	ANNUEL	<i>Le contentieux de la détention provisoire</i>	3,5							
Matière	ANNUEL	<i>Le contentieux de l'application des peines</i>	3,5							
Bloc	ANNUEL	Le contentieux administratif								
Matière	ANNUEL	<i>Le contentieux indemnitaire et le référé-liberté</i>	3,5							
Matière	ANNUEL	<i>Le contentieux pour excès de pouvoir</i>	3,5							
Matière	ANNUEL	Le contentieux disciplinaire	3,5							
		TOTAL	99,5	27,5						3,5
			127							

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit, Santé mentale et Psychiatrie	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Les enseignements suivants seront mis en ligne à la disposition des stagiaires pour leur assurer les rappels nécessaires à la bonne compréhension des cours du diplôme, ils ne sont pas pris en compte dans le volume horaire de la formation :		
- Le système de santé français - Le droit de la relation de soins - La responsabilité du fait de l'activité médicale		
Les étudiants ayant suivi le Diplôme Interuniversitaire de « Psychopathologie légale : fondements clinique et juridique » (Diplôme de l'UT3 Paul Sabatier et de l'Université de Montpellier) et qui auront validé les modules de la 1ère année socle sont dispensés – s'ils le souhaitent- des enseignements suivants :		
- Dans le module 1 : Les politiques et le système de santé mentale et de la psychiatrie : présentation générale - Dans le module 2: s'agissant des interventions sur les personnes enfermées des cours relatifs aux détenus et aux malades difficiles - Dans le module 3 : des interventions relatives aux autorités judiciaires		
Ils pourront ainsi valider le DU Droit santé mentale et psychiatrie en suivant uniquement les cours mentionnés par (1) sur la maquette en annexe. Ils suivront donc 65h de cours mais passeront une évaluation finale identique à celle des autres étudiants pour obtenir le diplôme.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Le D.U. Droit, Santé Mentale et Psychiatrie est composé d'une seule unité d'enseignement elle-même constituée de 3 modules distincts obligatoires et validés de la manière suivante :		
• Une étude de cas transversale à réaliser en groupe. • Une soutenance individuelle de cette étude de cas suivi d'un échange avec le jury.		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session unique.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
Note inférieure à 7/20 à l'épreuve oral (UE2)		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Droit, Santé mentale et Psychiatrie							Session Unique	
									Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
UE		DU Droit Santé Mentale, Psychiatrie			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Projet	5
Bloc		Module 1 : Les politiques et l'organisation de la santé mentale et de la psychiatrie								
Matière	ANNUEL	Le système de santé français (*)		21						
Matière	ANNUEL	Les politiques et le système de santé mentale et de la psychiatrie : présentation générale		18						
Bloc		Module 2 : Le patient: son statut, ses droits								
Matière	ANNUEL	Le droit de la relation de soins (*)		15						
Matière	ANNUEL	Le statut du patient en psychiatrie (1)	12	15						
Bloc		Le cadre juridique des prises en charge spécifiques								
Matière	ANNUEL	les mineurs et majeurs protégés (1)	9							
Bloc		les personnes enfermées								
Matière	ANNUEL	Détenus	6							
Matière	ANNUEL	Etrangers en rétention (1)	3							
Matière	ANNUEL	Les malades difficiles	4,5							
Bloc		Module 3 : Les intervenants : responsabilité, diversité des rôles			1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral	3
Bloc		La responsabilité (1)								
Matière	ANNUEL	La responsabilité du fait de l'activité médicale(*)		18						
Matière	ANNUEL	La responsabilité des intervenants dans le cadre de la prise en charge psychiatrique		8						
Bloc		Le rôle des intervenants et leurs liens avec le corps médical								
Matière	ANNUEL	Les autorités administratives (1)	6							
Matière	ANNUEL	Les autorités judiciaires	12							
Matière	ANNUEL	Travailleurs sociaux, représentants d'usagers, proches et malades (1)	6							
Matière	ANNUEL	Problématiques sociétales : psychiatrie et "radicalisation" (1)	3							
Matière	ANNUEL	Méthodologie de l'examen et échange avec les stagiaires	4,5							
		TOTAL	66	41						8
			107							
		Total avec l'ensemble des enseignements	161							

Les enseignements mentionnés par (*) sont mis à disposition des stagiaires en ligne et ne rentrent pas dans le volume horaire de la formation. Ces enseignements sont mutualisés avec le M2 droit de la santé et de la protection sociale parcours FC (UT1 Capitole)

Les enseignements mentionnés par (1) sont à destination des étudiants ayant suivi le DIU Psychopathologie Légale : fondements clinique et juridique et validé les modules de la 1ère année socle.

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit Social	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Autres modalités		
Les enseignements du D.U. « Droit social » constituent un parcours de formation continue intégré au MASTER 2 Professionnel Droit, Economie, Gestion Mention Droit Social - Parcours : Droit et Management Social de l'Entreprise.		
Chaque parcours intégré (D.U. « Droit social » et D.U. « Management social de l'entreprise ») peut être effectué de manière dissociée et validé indépendamment l'un de l'autre.		
Le stagiaire titulaire du D.U. « Droit social » ne peut postuler le MASTER 2 Droit, Economie, Gestion Mention Droit Social - Parcours : Droit et Management Social de l'Entreprise, que s'il est aussi titulaire du D.U. « Management social de l'entreprise ».		
Ces conditions réunies, il aura validé les UE constitutives du master et devra, afin de valider l'UE restante, soutenir un grand oral.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Toute absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu est sanctionnée par la note 0. La non-remise dans les délais impartis d'un devoir en ligne obligatoire dans le cadre du contrôle continu entraîne les mêmes effets.		
Les justificatifs d'absence à une épreuve, ou attestant de l'impossibilité d'utiliser la plateforme en ligne, doivent parvenir au service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session unique.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Moyenne annuelle $\geq 10/20$		
Capitalisation/conservation		
Les notes supérieures à 10/20 sont conservées en cas de redoublement.		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
Note inférieure à 6/20 dans une UE.		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Executive Certificate Contrôle Export et Sanctions Economiques	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>

LANGUE ENSEIGNEMENT

Français

REDOUBLEMENT

Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours

Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme

PROFESSIONNALISATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours

Stages

Pas de stage

Autres modalités

Une partie des enseignements se déroule dans les locaux des partenaires : Airbus à Blagnac et le Cabinet Ashurst à Paris.

EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours

Sessions d'examen

Les modules 1 à 6 sont sanctionnés chacun par un QCM de 20 questions noté sur 10

Le projet tutoré est sanctionné par une soutenance notée sur 240.

Ne seront autorisés à se présenter à la soutenance que les stagiaires ayant un taux d'assiduité (hors absence dûment justifiée auprès des services de scolarité) supérieur à 80%.

Seconde chance

Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session unique.

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours

Validation

Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10

Capitalisation/conservation

Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20

Compensation

Les modules sont validés isolément ou par compensation

Note éliminatoire

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Art. L613-2 du Code de l'éducation](#)

Diplôme d'université									Session unique	
Parcours		Executive Certificate Contrôle export et sanctions économiques							Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
Matière	ANNUEL	module 1 : Contexte géopolitique et militaire du monde contemporain	10		0,5		Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	
Matière	ANNUEL	module 2 : Contrôle export - La réglementation française et européenne	15		0,5		Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	
Matière	ANNUEL	module 3 : Contrôle export - La réglementation américaine et les réglementations émergentes	20		0,5		Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	
Matière	ANNUEL	module 4 : Les fondamentaux des sanctions économiques (réglementation européenne et américaine)	20		0,5		Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	
Matière	ANNUEL	module 5 : Les risques (contentieux, responsabilités, etc.) en cas de manquements aux réglementations applicables	10		0,5		Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	
Matière	ANNUEL	module 6 : Impacts économiques et structurels : le dispositif de conformité et la négociation contractuelle	10		0,5		Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	
Matière	ANNUEL	module 7 : Méthodologie de suivi du projet tutoré	25		12		Oui	CT (Contrôle terminal)	Projet	3
		Total	110							3

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE	DROIT	
LIBELLÉ		Expertise judiciaire, kinésithérapeute
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise le stagiaire à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Moyenne annuelle $\geq 10/20$		
Capitalisation/conservation		
Les Unités d'enseignements sont capitalisables dès lors que le stagiaire obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Diplôme d'Université		Expertise judiciaire, kinésithérapeute								Session Unique			Observation session d'examens
										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE 1				5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	3			
Matière	ANNUEL	formation à la recherche documentaire - usage raisonné de legifrance	6	3									le contrôle continu pourra prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	ANNUEL	méthodologie de recherche et d'évaluation des ressources scientifiques	4	3									
UE	ANNUEL	UE 2				12,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3	
Matière	ANNUEL	responsabilité du fait de l'activité médicale et système d'indemnisation	10,5	24									
Matière	ANNUEL	responsabilité civile et systèmes d'indemnisation	9	21									
UE	ANNUEL	UE 3				5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				travail sur dossiers avec présentation orale ou QCM
Matière	ANNUEL	législation professionnelle (dont contentieux de la sécurité sociale dans la cadre de l'indemnisation du dommage corporel)	6	6									
Matière	ANNUEL	méthodologie juridique et validation scientifique	3	4,5									
Matière	ANNUEL	analyse et compréhension des décisions de justice	3	4,5									
UE	ANNUEL	UE 4				9	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	3	réalisation d'une expertise et présentation orale
Matière	ANNUEL	méthodologie de l'expertise	3	3									
Matière	ANNUEL	schéma directeur d'une expertise		3									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - cadre général	14	12									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - cadre spécifique	10										
Matière	ANNUEL	cas pratique la transaction	1,5										
UE	ANNUEL	UE 5				9	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	3			peut prendre diverses formes dont des qcm, des mini-cas pratiques...
Matière	ANNUEL	organisation juridictionnelle et principes fondamentaux du procès	3	12									
Matière	ANNUEL	expertise administrative : particularités missions procédures	1,5	1,5									
Matière	ANNUEL	l'expert en procédure pénale	1,5	3									
Matière	ANNUEL	la transaction en dommage corporel	4,5	15									
Matière	ANNUEL	Obligations déontologiques de l'expert		3									
Matière	ANNUEL	Le sapiteur, le collège d'experts, la coexpertise - gestion des difficultés	3	1,5									

Diplôme d'Université		Expertise judiciaire, kinésithérapeute								Session Unique			Observation session d'examens
										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE 6				7	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	3			mises en situation professionnelle sur le base de cas pratiques retravaillés en groupe avec présentation orale de groupe
Matière	ANNUEL	Approche expertale responsabilité civile et indemnisation	9	3									
Matière	ANNUEL	Evaluation médicale du préjudice	8,5	9									
Matière	ANNUEL	Dommage corporel : mise en situation sur des cas pratiques	3	6									
Matière	ANNUEL	Outils spécifiques d'analyse du mouvement	3										
		Total semestre 4	107	138,00								6	
		Total année	245										

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Expertise-Comptable de Justice	
Session DU	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Le contrôle des connaissances consiste en : • Module d'enseignement théorique – les fondamentaux de l'expertise de justice - : épreuve écrite théorique d'une durée de 3 heures • Module d'enseignement pratique – l'expertise-comptable de justice - : remise d'un rapport d'expertise et soutenance sous forme d'un grand oral devant un jury composé d'universitaire(s) et de praticien(s). Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir au service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Il n'est organisé de seconde session que pour le module d'enseignement théorique. Le cas échéant, cette seconde session doit avoir lieu dans le trimestre suivant la première session. La seconde session du module d'enseignement théorique n'est organisée que pour les candidats ayant passé les épreuves de la première session ou bénéficiant d'une absence justifiée.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Pas de compensation entre les modules		
Note éliminatoire		
Note inférieure à 8/20 à l'épreuve écrite du module 2		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Expertise-Comptable de Justice							1ère session		Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
									Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée	
Bloc	ANNUEL	Module théorique : "Les fondamentaux de l'expertise de justice"			1	Non	Non		Écrit	3	Écrit	3	
Matière	ANNUEL	Introduction à l'expertise de justice	7		1	Non		CT (Contrôle terminal)					
Bloc	ANNUEL	Le cadre juridique											
Matière	ANNUEL	Organisation juridictionnelle et principes fondamentaux du procès		14									
Matière	ANNUEL	Expertise et modes amiables de règlement des différends	7										
Matière	ANNUEL	Le statut de l'expert	7										
Bloc	ANNUEL	Cadre de l'expertise											
Matière	ANNUEL	Règles générales de l'expertise	7	21									
Matière	ANNUEL	Déroulement des opérations d'expertise	3,5										
Matière	ANNUEL	Les attentes des magistrats	3,5	3,5									
Matière	ANNUEL	Règles spéciales de l'expertise	7	7									
Bloc	ANNUEL	Module applicatif : "L'expertise comptable de justice"			3	Non	Non		Rapport/Mémoire				Pas de seconde session sur ce module
Matière	ANNUEL	Introduction aux outils numériques	7	3,5	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Bloc	ANNUEL	Le dispositif réglementaire											
Matière	ANNUEL	relatif aux normes comptables (création-application)	3,5										
Matière	ANNUEL	Les procédures collectives	7	3,5									
Matière	ANNUEL	Analyse des systèmes d'information et de prévention des fraudes	7		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral	3			
Bloc	ANNUEL	Pratique expertale en matière de chiffre											
Matière	ANNUEL	Actualités	7										
Matière	ANNUEL	Evaluation des préjudices	3,5										
Matière	ANNUEL	Evaluation de l'entreprise	7										
Matière	ANNUEL	Indemnisation des préjudice corporels	4										
Matière	ANNUEL	Expertise de partie	3										
Matière	ANNUEL	Avis de l'expert et méthodologie du rapport	7										
		TOTAL	98	52,5						6			
			150,5										

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Expertise Sociale en Administration et Liquidation des Entreprises en Difficulté	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Dans l'UE 1, Les épreuves de contrôle continu peuvent prendre la forme de QCM organisées en ligne. L'examen terminal prend la forme d'un projet portant sur la réalisation d'un dossier professionnel en groupe.		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session unique.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Expertise Sociale en Administration et Liquidation des Entreprises en Difficulté										Session Unique									
Parcours												Contrôle Continu	Contrôle Terminal								
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée							
UE	ANNUEL	Prérequis																			
Matière	ANNUEL	Cours Unjf : Les relations individuelles et collectives du travail : sources et contrat de travail	Porté			30															
Matière	ANNUEL	Cours FUN : Droit des entreprises en difficultés	Porté			21															
UE	ANNUEL	UE 1 : Pratique et gestion des risques sociaux	Porteur				3	Non	Oui	CC&CT	CT 2 / CC 1	1	Projet								
Matière	ANNUEL	module introductif	Porté	M2 RIED		18															
Matière	ANNUEL	module 1 : Séminaire débat	Porteur		3,5																
Matière	ANNUEL	module 2 : Les acteurs	Porteur		10																
Matière	ANNUEL	module 3 : la poursuite de l'activité et le droit du travail	Porteur		4																
Matière	ANNUEL	module 4 : le sort des créances sociales et salariales	Porteur		4																
Matière	ANNUEL	module 5 : Les licenciements en procédures collectives	Porteur		7																
Matière	ANNUEL	module 6 : l'AGS	Porteur		7																
Matière	ANNUEL	module 7: le contentieux	Porteur		3,5																
Matière	ANNUEL	module 8 : séminaire d'actualisation	Porteur		3																
Matière	ANNUEL	module 9 : compétences transversales	Porteur		4																
UE	ANNUEL	UE 2 : Aspects internationaux et européens	Porteur												2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3
Matière	ANNUEL	module introductif	Porté	M2 RIED		14															
Matière	ANNUEL	module 10 : les avancées du droit européen	Porteur		4																
Matière	ANNUEL	module 11: L'AGS et le droit européen	Porteur			3															
Matière	ANNUEL	module 12 : La faillite internationale et les salariés	Porteur		4																
Matière	ANNUEL	module 13 : les lois types de la CNUDCI	Porteur			3															
Matière	ANNUEL	module 14 : séminaire de méthodologie juridique	Porteur		12																
Matière	ANNUEL	module 15 : séminaire d'actualisation	Porteur		4																
		TOTAL			70	38								3							
					108																

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Géomètre-expert	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Ce diplôme est accessible aux alternants du M2 mention droit de l'immobilier, parcours géomètre-expert, ainsi qu'aux professionnels relevant de la formation professionnelle continue.		
La validation du Diplôme d'Université Géomètre-expert entraîne la validation du bloc de compétences n° RNCP34105BC04 "Appui à la transformation en contexte professionnel.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Géomètre-expert								Session unique		
Parcours										Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Bloc	ANNUEL	Module découverte du métier				Non	Oui					
UE		UE 1			2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	3
Matière		Connaissance de la profession et de ses obligations	10,5			Non						
Matière		Outils métier	17,5			Non						
Bloc		Module expertise juridique				Non	Oui					
UE		UE2			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		3		
Matière		Le système cadastral	38,5			Non						
Matière		Urbanisme opérationnel	21			Non						
Matière		Fiscalité d'urbanisme	7			Non						
UE		UE3			2	Non	Oui	CC&CT	CC = 2 CT =1	2	écrit	3
Matière		Copropriété	10,5			Non						
Matière		Les associations syndicales libres	7			Non						
Matière		Division en volumes	7			Non						
Bloc		Module de synthèse				Non	Oui					
UE		UE 4			9	Non	Oui					
Matière		Cas pratique de synthèse	12		1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	1
Matière		Dossier professionnel appliqué	35		1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	1
		Total	166									8

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	DU Gestion du Patrimoine Professionnel TPE/PME	
Session DU	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le Président après avis du jury du diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Autres modalités		
L'obtention du DU Gestion du patrimoine professionnel TPE/PME avec une note moyenne au moins égale à 14 sur 20 entraîne une dispense du bilan patrimonial appliqué dans le cadre du Master 2 mention Droit du patrimoine, parcours type Ingénierie du Patrimoine, Diagnostic et stratégies patrimoniales.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir au service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Dans le cas où le stagiaire ne serait pas déclaré admis à la session 1 ou bénéficierait d'une absence justifiée, seule la soutenance de présentation de l'étude de cas transversale sur table donne lieu à une seconde session. Les notes du projet appliqué et de l'épreuve sur table de l'étude de cas seront conservées pour la session 2.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Note moyenne égale ou supérieure à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les notes supérieures ou égales à 10/20 sont réputées définitivement acquises et intégralement reportées en cas de redoublement.		
Compensation		
Les épreuves se compensent entre elles		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Gestion du Patrimoine Professionnel TPE/PME							1ère session		Seconde session/chance		Observation seconde session/chance	
									Contrôle Terminal		Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée		
Bloc	ANNUEL	Module 1 : Approches juridiques de la transmission d'entreprise			2	Non	Oui	T (Contrôle termina	Projet	3				
Matière	ANNUEL	Optimisation du régime matrimonial	6	3										
Matière	ANNUEL	Transmission d'entreprise à titre gratuit : principes et stratégies	6											
Matière	ANNUEL	Démembrement de propriété : principes et applications pratiques	6	3										
Matière	ANNUEL	Transmission à titre onéreux de société	6											
Matière	ANNUEL	Transmission à titre onéreux de l'entreprise individuelle		3										
Bloc	ANNUEL	Module 2 : L'immobilier d'entreprise			2	Non	Oui	T (Contrôle termina	Projet	3				
Matière	ANNUEL	SCI et stratégies patrimoniales		6										
Matière	ANNUEL	Stratégies de détention et de transmission de l'immobilier d'entreprise : cas pratiques et applications	6											
Matière	ANNUEL	Stratégies de détention et de transmission de l'immobilier d'entreprise	6											
Bloc	ANNUEL	Module 3 : Sécurisation fiscale I												
Matière	ANNUEL	Plus-values professionnelles et privées : principes et stratégies fiscales	6	6										
Matière	ANNUEL	Approche pratique des holdings (LBO/FBO/OBO...) : effets de leviers et montages	6		1,5	Non	Oui	T (Contrôle termina	Écrit	4				
Matière	ANNUEL	Décès ou incapacité des chefs d'entreprise : Problématiques et solutions	6											
Bloc	ANNUEL	Module 4 : Sécurisation fiscale II												
Matière	ANNUEL	Droits de mutation à titre gratuit		6										
Matière	ANNUEL	Droits de mutation à titre onéreux	3											
Matière	ANNUEL	Pactes Dutreil transmission	3											
Matière	ANNUEL	Fiscalité internationale (séminaire)	3											
Matière	ANNUEL	Abus de droits et acte anormal de gestion (séminaire)	3											
Matière	ANNUEL	Sécurisation des montages, prévention et gestion des contentieux fiscaux	6											
Bloc	ANNUEL	Module 5 : La protection sociale du dirigeant												
Matière	ANNUEL	Les régimes de protection sociale pour dirigeants		6										
Matière	ANNUEL	Ingénierie de la protection sociale pour la transmission d'entreprise		6										
Matière	ANNUEL	Présentation du cas tuteuré et approche sociale de la transmission d'entreprise	6											

Diplôme d'université		Gestion du Patrimoine Professionnel TPE/PME							1ère session		Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
									Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée	
Bloc	ANNUEL	Module 6 : Evaluation de la TPE/PME et financement			1,5	Non	Oui	T (Contrôle termina	Oral	3	Oral	3	Soutenance de l'étude de cas transversale portant sur l'ensemble des modules
Matière	ANNUEL	Techniques et méthodes pratiques d'évaluation	9										
Matière	ANNUEL	Atelier : Evaluation et transmission		6									
Matière	ANNUEL	Financement et garanties : Applications pratiques	6	3									
Bloc	ANNUEL	Module 7 : Approche patrimoniale de l'après-cession											
Matière	ANNUEL	Méthodologie générale et détermination des objectifs patrimoniaux d'après-transmission du chef d'entreprise		3									
Matière	ANNUEL	Assurance-vie : intérêts juridiques et fiscaux, techniques de transmission et utilisations spécifiques à la transmission d'entreprise		3									
Matière	ANNUEL	Investissements et optimisations d'après-cession	6										
Matière	ANNUEL	IFI et transmission d'entreprise : conséquences et stratégies d'optimisations	3										
Matière	ANNUEL	Environnement économique et financier du patrimoine	6										
Bloc	ANNUEL	Module 8 : Comptable optionnel "les fondamentaux"								10			
Matière	ANNUEL	Méthodes et analyses comptables préparatoires à la transmission	12										
		Total	120	54									
				174									

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 21 mars 2023

ANNEXE - DELIBERATION n° CEVE 2023 - 15 - FC - 002

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Management social de l'entreprise	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Autres modalités		
Les enseignements du D.U. « management social de l'entreprise » constituent un parcours de formation continue intégré au MASTER 2 Professionnel Droit, Economie, Gestion Mention Droit Social - Parcours : Droit et Management Social de l'Entreprise. Ils sont récapitulés en annexe. Chaque parcours intégré (D.U. « droit social » et D.U. « management social de l'entreprise ») peut être effectué de manière dissociée et validé indépendamment l'un de l'autre. Le stagiaire titulaire du D.U. « Management social de l'entreprise » ne peut postuler le MASTER 2 Professionnel Droit, Economie, Gestion Mention Droit Social - Parcours : Droit et Management Social de l'Entreprise, que s'il est aussi titulaire du D.U. « droit social ». Ces conditions réunies, il aura validé les UE constitutives du master et devra, afin de valider les UE restantes, soutenir un grand oral.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Toute absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu est sanctionnée par la note 0. La non-remise dans les délais impartis d'un devoir en ligne obligatoire dans le cadre du contrôle continu entraîne les mêmes effets. Les justificatifs d'absence à une épreuve, ou attestant de l'impossibilité d'utiliser la plateforme en ligne, doivent parvenir au service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session unique.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Moyenne annuelle >=10/20		
Capitalisation/conservation		
Les notes supérieures à 10/20 sont conservées en cas de redoublement.		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
Note inférieure à 6/20 dans une UE.		
TEXTES REGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Management social de l'entreprise								Session Unique		
Parcours										Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Bloc	ANNUEL	Bloc : Appui à la transformation en contexte professionnel : RNCP31493BC04					Oui	Non				
UE	ANNUEL	UE 1 : Maitriser le déploiement de la stratégie et des outils RH			10	10	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	3		
Matière	ANNUEL	Leadership et modèles d'analyse de l'organisation	7	7		2		Oui				
Matière	ANNUEL	Outils et pratiques de Management stratégique des RH (Développement stratégique du capital humain)	14	18		3		Oui				
Matière	ANNUEL	Agilité, transformation et innovation RH		10,5		1		Oui				
Matière	ANNUEL	Formation professionnelle : Le plan de développement des compétences	3,5	10,5		2		Oui				
Matière	ANNUEL	Audit et pilotage social	7	7		2		Oui				
UE	ANNUEL	UE 2 : Accompagner la transformation digitale de la fonction RH			9	9	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	3		
Matière	ANNUEL	SIRH : déploiement et gestion	21	7								
Matière	ANNUEL	La digitalisation des outils RH : e-recrutement et e-learning		10,5								
Matière	ANNUEL	Gérer les RH dans un environnement digital (chatbots, connexions, réseaux, outils collaboratifs)		14								
Matière	ANNUEL	Communication interne et réseaux sociaux										
Matière	ANNUEL	Analytics RH (modèle prédictif)		10,5								
UE	ANNUEL	UE 3 : Gérer les risques et développer la responsabilité des professionnels RH			6	6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Projet	
Matière	ANNUEL	GRH; entreprise durable et RSE	10,5	21				Oui				
Matière	ANNUEL	Management du télétravail	7	7				Oui				
Matière	ANNUEL	Qualité de vie au travail et prévention des RPS	3,5	14								
UE	ANNUEL	Enseignements complémentaires										
Matière	ANNUEL	Séminaire rentrée et Formation plateforme cours	3,5									
Matière	ANNUEL	Formation documentaire	3,5									
		total Semestre	80,5	137								
			217,5									

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	MBA Juriste Commande Publique	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
A la fin de ses enseignements, chacune des six premières UE fait l'objet d'un examen prenant la forme d'un QCM organisé en ligne, chacun étant coefficient 1.		
En fin de formation, deux épreuves transverses sont organisées au sein de l'UE 7 :		
-un écrit transverse de 4 heures, coefficient 2 ;		
- un grand oral transverse portant sur l'ensemble des enseignements dispensés, coefficient 2. Le jury sera d'au moins deux personnes, au moins un universitaire et un praticien (administratif, juriste d'entreprise ou avocat, ou toute personne pratiquant ou ayant pratiqué l'achat public). La durée de l'oral est de 30 minutes après 30 minutes de préparation.		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session unique.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les notes supérieures ou égales à 10/20 sont conservés en cas de redoublement.		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		MBA Juriste Commande Publique							Session Unique	
Parcours									Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE 1 : Champ d'application			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	module 1 : notion de commande publique	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 2 : Les contrats classiques	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 3 (1/2) : les contrats globaux	Porteur	3,5						
Matière	ANNUEL	module 3 (1/2) : les DATA de la commande publique	Porteur	3,5						
UE	ANNUEL	UE 2			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	module 4 : Devenir un acheteur public et développer ses compétences d'organisation de l'achat	Porteur	7						
UE	ANNUEL	UE 3			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	module 5 : Déontologie de la commande publique	Porteur	7						
UE	ANNUEL	UE 4 : Les procédures de passation			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	Module 6 : La préparation de la procédure	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 7 : l'appel d'offres	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 8 : Les autres procédures classiques et la négociation	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 9 (1/2) : Les procédures spéciales	Porteur	3,5						
Matière	ANNUEL	module 9 (2/2) : Le social et l'environnemental dans la commande publique	Porteur	3,5						

Diplôme d'université		MBA Juriste Commande Publique							Session Unique	
Parcours									Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE 5 : L'exécution des marchés publics			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	module 10 : les contrats administratifs et leur régime	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 11 : les évènement de la vie du contrat	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 12 : la fin du contrat	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 13 : les garanties post-contractuelles	Porteur	7						
UE	ANNUEL	UE 6 : Le contentieux			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	module 14 : Les contentieux de la passation	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 15 : Les contentieux de l'exécution	Porteur	7						
UE	ANNUEL	UE 7 : Evaluations transverses			4	Non	Oui			
Matière	ANNUEL	Recherche documentaire	Porteur	3,5						
		Ecrit transverse			2		Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	4
		Grand Oral			2		Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral	3
		Total		108,5						7

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Médiation : Droit et pratiques de la médiation en matière civile, commerciale et sociale	
Session DU	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Les stagiaires devront effectuer une demi-journée (3h) d'observation dans une permanence en juridiction. Les heures de permanence leur seront indiquées au démarrage de la formation. Leur présence sera attestée par le médiateur de permanence.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Au cas d'échec à une UE, le stagiaire sera autorisé à se présenter à une seconde session, il n'y a pas de report de note pour les matières composant l'UE.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément		
Note éliminatoire		
Note inférieure à 10/20 dans une UE		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Médiation : Droit et pratiques de la médiation en matière civile, commerciale et sociale						1ère session		Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
								Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE 1 : Principes généraux de la médiation		3	Non	Non						
Bloc	ANNUEL	Module 1 : Le cadre de la médiation		1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	2	Oral	3	oral sur un sujet transversal portant sur l'intégralité de l'UE
Matière	ANNUEL	Sources et Médiation dans les Modes Alternatifs de Règlement des Conflits	6									
Matière	ANNUEL	Médiation conventionnelle - Médiation judiciaire - Médiation pénale	12									
Matière	ANNUEL	Déontologie et responsabilité	6									
Bloc	ANNUEL	Module 2: Pratique de la médiation		1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	2			
Matière	ANNUEL	Sensibilisation aux outils de communication	8									
Matière	ANNUEL	Techniques et méthodes	20									
Matière	ANNUEL	Comportements et médiation	20									
Matière	ANNUEL	Expériences de médiation	12									
Matière	ANNUEL	Séminaire de partage d'expérience	9									
UE	ANNUEL	UE 2 : Enseignements et pratiques de spécialité		3	Non	Non						
Bloc	ANNUEL	Module 3 : Médiation et travail			Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral	3	Oral	3	L'oral de la seconde session se déroule dans les mêmes conditions que pour la première
Matière	ANNUEL	Médiation et application du droit du travail	15									
Bloc	ANNUEL	Module 4 : Médiation et vie des affaires et de l'entreprise										
Matière	ANNUEL	Médiation, vie des affaires et de l'entreprise	15									
Matière	ANNUEL	Médiation et consommation	3									
Bloc	ANNUEL	Module 5 : Médiation et vie familiale										
Matière	ANNUEL	Régimes matrimoniaux et successions	6									
Matière	ANNUEL	Médiation et séparation	18									
Bloc	ANNUEL	Module 6 : Enseignements de synthèse										
Matière	ANNUEL	Action d'information sur la médiation	16									
Matière	ANNUEL	Communication et conduite d'entretien	18									
Matière	ANNUEL	Ateliers pratiques de perfectionnement	14									
Matière	ANNUEL	Immersion en juridiction	3									
		TOTAL	201						7			

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit des personnes et de la famille - parcours DU	
Session DU	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stages prévu		
Autres modalités		
Le candidat ayant validé les trois Diplôme d'Université « Enfance », « Personnes vulnérables » et « Droit de l'homme et de la famille », et dans la limite de cinq ans à compter de la première inscription, présenter soit un grand oral, soit la soutenance d'un mémoire ou d'un projet tutoré dont le sujet a été au préalable validé par le responsable du diplôme. La validation de cette dernière épreuve notée sur 40, associée à celle des trois Diplômes d'Université sus-cités permet d'obtenir le Master 2 Droit, Economie, Gestion, mention Droit privé, parcours type Droit des personnes et de la famille. Chacun des Diplômes d'Université précités doit être suivi séparément après validation du plan de formation individualisé par le responsable pédagogique du Master 2 Droit, Economie, Gestion, mention Droit privé, parcours type Droit des personnes et de la famille. Les Diplômes d'Université validés sont capitalisés.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Si le stagiaire ne valide pas le diplôme en première session, une seconde session est organisée dans les épreuves où il n'a pas obtenu la moyenne. Cette session est organisée au mois de septembre.		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note moyenne globale supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
La note moyenne de chaque diplôme d'université est capitalisée et reportée lorsque le stagiaire souhaite obtenir le Master 2 Droit, Economie, Gestion, mention Droit privé, parcours type Droit des personnes et de la famille, en suivant les 3 DU.		
Compensation		
Chaque DU peut être obtenu par compensation des épreuves entre elles		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Droit de l'homme et de la famille						1ère session		Seconde session/chance	
Parcours								Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	ANNUEL	Enseignements fondamentaux		1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Écrit	3
Matière	ANNUEL	Les couples	18								
Matière	ANNUEL	Les solidarités familiales	10								
Matière	ANNUEL	Le droit patrimonial de la famille	18								
UE	ANNUEL	Enseignements complémentaires		1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral		Oral	
Matière	ANNUEL	Le couple : droit comparé des personnes et de la famille	10								
UE	ANNUEL	Séminaires									
Matière	ANNUEL	Surendettement	10								
Matière	ANNUEL	Protection internationale de la personne	10								
Matière	ANNUEL	Vie familiale et activité professionnelle	10								
		TOTAL	86								

Diplôme d'université		Personnes vulnérables						1ère session		Seconde session/chance	
Parcours								Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	ANNUEL	Enseignements fondamentaux		1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Écrit	3
Matière	ANNUEL	Le droit de la bioéthique	18								
Matière	ANNUEL	La personne vulnérable : incapacité, notion et régime	18								
UE	ANNUEL	Enseignements complémentaires		1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral		Oral	
Matière	ANNUEL	Droit international privé de l'Union Européenne	10								
Matière	ANNUEL	La personne vulnérable : les droits du malade	10								
UE	ANNUEL	Séminaires									
Matière	ANNUEL	Surendettement	10								
Matière	ANNUEL	Protection sociale de la famille	10								
Matière	ANNUEL	Protection internationale de la personne	10								
		TOTAL	86								

Diplôme d'université		Enfance						1ère session		Seconde session/chance	
Parcours								Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	ANNUEL	Enseignements fondamentaux		1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Écrit	3
Matière	ANNUEL	L'enfant : la filiation	18								
Matière	ANNUEL	La personne vulnérable : incapacité, notion et régime	18								
Matière	ANNUEL	Les solidarités familiales	10								
UE	ANNUEL	Enseignements complémentaires		1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral		Oral	
Matière	ANNUEL	Droit pénal des mineurs	10								
UE	ANNUEL	Séminaires									
Matière	ANNUEL	Enfance et adolescence en difficulté	15								
Matière	ANNUEL	Responsabilités professionnelles	10								
Matière	ANNUEL	Protection sociale de la famille	10								
		TOTAL	91								

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE	DROIT	
LIBELLÉ	Pratiquer la négociation collective	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Chaque module est accessible de manière indépendante et peut ainsi être capitalisé. Lorsqu'un stagiaire a validé deux des trois modules, il peut demander à s'inscrire au DU "Pratiquer la Négociation Collective" et le valider intégralement sous réserve de réussite aux épreuves du module manquant.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Les épreuves de l'UE1 peuvent être réalisées en ligne		
Le projet dans l'UE 2 prend la forme d'une préparation en groupe et en présentiel d'un projet d'accord collectif, pendant une durée de 7h. Il fait ensuite l'objet d'une soutenance individuelle incluant une présentation du projet d'accord préparé en groupe et un échange avec le jury.		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session unique.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Pratiquer la négociation collective										Session Unique		
Parcours												Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE 1						2	Non	Oui				
Bloc	ANNUEL	module 1 : Cadre juridique de la négociation collective						1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
Matière	ANNUEL	cours en ligne		35										
Matière	ANNUEL	séminaire d'échanges et de mise en pratique	10,5											
Bloc	ANNUEL	module 2 : Techniques de conduite du dialogue						1	Oui	Oui				
Matière	ANNUEL	Pratiques de négociation collective		10,5				0,5		Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	
Matière	ANNUEL	Psychologie de la négociation		10,5				0,5		Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	
Matière	ANNUEL	séminaire d'échanges et de mise en pratique	14											
UE		UE 2						4	Non	Oui				
Bloc	ANNUEL	module 3 : Négocier en aujourd'hui, approches pratiques							Oui	Oui				
Matière	ANNUEL	séminaire 1	14					2		Oui	CT (Contrôle terminal)		Projet	7
Matière	ANNUEL	séminaire 2	14											
Matière	ANNUEL	séminaire 3	14					2		Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance	3,5
Matière	ANNUEL	séminaire 4	10,5											
		TOTAL	77	56										
				133										

Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	AC	
MENTION	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	
PARCOURS TYPE	Administration Responsable, Sociale et Economique des Organisations	
Session LICENCE	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-21-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Les personnes relevant de la Formation Continue (hors contrat d'alternance) doivent suivre un stage alterné obligatoire de 12 semaines minimum.		
Autres modalités		
Ce parcours est ouvert en contrat d'apprentissage et de professionnalisation		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
Une épreuve de seconde chance vient modifier la note de session initiale (sauf UE PPA). Elle concerne les UE dont la note de session initiale < 10/20. L'épreuve de seconde chance est une épreuve orale qui porte sur les matières où l'apprenant n'a pas eu la moyenne dans le cadre du contrôle continu. Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues en session initiale sont conservées permettant ainsi le calcul d'une nouvelle moyenne à l'UE.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Moyenne annuelle $\geq 10/20$		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		

LICENCE 3		Administration Economique et Sociale											1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		Administration Responsable, Sociale et Economique des Organisations											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 5					30	30										
Bloc	S1	Bloc de compétences RNCP35923BC01 : - Utiliser les outils numériques de référence																
UE	S1	UE 1 : Outils informatiques			15	15	3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Oral	1	
Matière	S1	Outils bureautiques	porteur		9	15											Berthelot	
Matière	S1	Les systèmes d'information et sécurité informatique	porteur		6												UT Capitole	
Bloc	S1	Bloc de compétences RNCP35923BC02 : Exploiter des données à des fins d'analyses																
UE	S1	UE 2 : Outils d'analyse et gestion de projet			22,5	7,5	3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Oral	1	
Matière	S1	Recherche documentaire et veille informationnelle	porteur		7,5												SCD (pas de notes)	
Matière	S1	Gestion de projets durables	porteur		15	7,5											UT Capitole	
Bloc	S1	Bloc de compétences RNCP35923BC04 : se positionner vis-à-vis d'un champ professionnel																
UE	S1	UE 3 : La structuration de l'environnement professionnel			51		6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		3			Oral	1	une note par matière
Matière	S1	Introduction à la transition sociétale	porteur		21												UT Capitole	
Matière	S1	Structuration et réglementation du secteur public	porteur		15												UT Capitole	
Matière	S1	Structuration et réglementation des secteurs privé et associatif	porteur		15												UT Capitole	
Bloc	S1	Bloc de compétences RNCP35923BC07 1/2 : Utiliser les techniques et outils de gestion de l'administration économique et sociale																
UE	S1	UE 4 : outils de gestion des organisations			45		6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		3			Oral	1	une note par matière
Matière	S1	Comptabilité publique	porteur		15												DGFIP	
Matière	S1	Comptabilité analytique et contrôle de gestion	porteur		15												Berthelot	
Matière	S1	savoir lire un budget (compliance et finance durable)	porteur		15												UT Capitole	
Bloc	S1	Bloc de compétences RNCP35923BC06 : Appréhender le monde de l'administration économique et sociale																
UE	S1	UE 5 : Ecosystème de l'entreprise			45		6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Oral	1	une note par matière
Matière	S1	Entreprise, développement durable	porteur														Berthelot	
Matière	S1	Fonctionnement du marché et économie du travail	porteur														Berthelot	
Bloc	S1	Bloc de compétences RNCP35923BC03 1/2 : S'exprimer et communiquer à l'oral																
UE		UE 6 : Langues vivantes et Voltaire				30	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		3			Oral	1	une note par matière
Matière	S1	Voltaire	porteur														Note Voltaire obligatoire et suivi des modules en	
Matière	S1	Langue vivante 1	porteur			15												
Matière	S1	Langue vivante 2	porteur			15												
		Total semestre 5			178,5	52,5	30											

LICENCE 3		Administration Economique et Sociale											1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		Administration Responsable, Sociale et Economique des Organisations											Contrôle Continu	Contrôle Terminal	Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 6					30	30										
Bloc	S2	Bloc de compétences RNCP35923BC05 : Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle																
UE	S2	UE 7 : environnement juridique de l'entreprise			60		8	8	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Oral	1	une note par matière
Matière	S2	introduction au droit privé et au droit des contrats			30													UT Capitole
Matière	S2	droit des sociétés	porteur		30													UT Capitole
Bloc	S2	Bloc de compétences RNCP35923BC07 2/2 : Utiliser les techniques et outils de gestion de l'administration économique et sociale																
UE	S2	UE 8 : Accompagner le parcours professionnel			90		11	11	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Oral	1	une note par matière
	S2	droit du travail (relations individuelles et rapports collectifs)	porteur		35													UT Capitole
Matière	S2	RH et GPEC (Avec séminaire applicatif: le bulletin de paie)	porteur		55													UT Capitole
	S2	Bloc de compétences RNCP35923BC08 : Développer les pratiques professionnelles dans l'administration économique et sociale																
UE	S2	UE 9 : Nouveaux défis de l'entreprise			30		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		4			Oral	1	une note par matière
Matière	S2	Nouveaux contextes et nouvelles formes du travail	porteur		7,5													Berthelot
Matière	S2	Sécurité informatique, e-reputation, RGPD	porteur		7,5													UT Capitole
Matière	S2	Amélioration continue, qualité et évaluation	porteur		7,5													Berthelot
Matière	S2	R&D - Propriété intellectuelle	porteur		7,5													UT Capitole
Bloc	S2	Bloc de compétences RNCP35923BC03 2/2 : S'exprimer et communiquer à l'oral																UT Capitole
UE	S2	UE 10 : Langues vivantes				30	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Oral	1	une note par matière
Matière	S2	Langue vivante 1	porteur			15												Berthelot
Matière	S2	Langue vivante 2	porteur			15												Berthelot
UE	S2	UE 11 : Projet professionnel appliqué/stage et accompagnements individualisés					5	5	Oui	Oui								
Matière	S2	PPA	porteur			37,5					CT (Contrôle terminal)		émoire/Soutenance					UTC/Bertelot
		Total semestre 6			180	67,5	30											
		Total année			358,5	120	60											

Type Diplôme : LICENCE PROFESSIONNELLE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	MÉTIERS DU NOTARIAT	
PARCOURS-TYPE	Comptable-taxateur	
Session LP	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Si la formation n'est pas suivie dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (Apprentissage ou Professionnalisation), un stage d'une durée de 3 mois donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un projet tutoré réalisé pendant le stage (UE5) et à une note en entreprise (UE6).		
Autres modalités		
Lorsque la formation est suivie dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, l'UE5 donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un projet professionnel appliqué (PPA) et l'UE6 à une note en entreprise.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Session unique		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Moyenne annuelle $\geq 10/20$		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		

Licence Pro		Métiers du notariat										Session unique		
Parcours-type		Comptable Taxateur										Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 5							Oui	Oui				
UE	S1	UE1					15	15	Oui	Oui				
		Comptabilité générale												
Matière	S1	Comptabilité (principes généraux, schémas d'écritures comptables...)	Porteur		33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3
Matière	S1	Principes fondamentaux du droit comptable	Porteur		9		1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	2
Matière	S1	Procédures comptables	Porteur			15	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
		Fiscalité générale et taxes												
Matière	S1	Fiscalité des actes notariés	Porteur		30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	2
Matière	S1	Initiation à la taxation des actes	Porteur		18		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
UE	S1	UE2					10	10	Oui	Oui				
		Droit des contrats notariés												
Matière	S1	Vente et immobilier	Porteur		30		3	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2
Matière	S1	Droit des sûretés	Porteur		9		1							
		Droit patrimonial de la famille												
Matière	S1	Droit des régimes matrimoniaux, PACS, concubinage	Porteur		24		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3
Matière	S1	Droit des succession et des libéralités	Porteur		30		3	3	Oui	Oui				
		Droit des affaires												
Matière	S1	Droit des sociétés - fonds de commerce	Porteur		12		1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	2
UE	S1	UE3					5	5	Oui	Oui				
		Environnement juridique et social du comptable taxateur												
Matière	S1	Structure juridique d'un office notarial	Porteur		9		1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	3
Matière	S1	Droit social et gestion RH appliquée au notariat	Porteur		15		1	1	Oui					
Matière	S1	Déontologie et responsabilité professionnelle	Porteur		12		1	1	Oui					
Matière	S1	Anglais juridique	Porteur			15	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		

Licence Pro		Métiers du notariat										Session unique		
Parcours-type		Comptable Taxateur										Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
		total semestre 5			231	30	30							
Semestre	S2	SEMESTRE 6							Oui	Oui				
UE	S2	UE4					10	10	Oui	Oui				
		Comptabilité notariale												
Matière	S2	Comptabilité appliquée au notariat	Porteur		36		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3
Matière	S2	Pratique de la comptabilité notariale	Porteur			15	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
		Techniques de taxation												
Matière	S2	Pratique de la taxation des actes notariés	Porteur		15		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2		
Matière	S2	Taxation des actes complexes	Porteur		18		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1,5
UE	S2	UE5 :					12	12	Oui	Oui				
Matière	S2	Projet tutoré / PPA	Porteur			35	12	12	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance	3
UE	S2	UE6					8	8	Oui	Oui				
Matière	S2	Pratique professionnelle (Stage ou alternance)	Porteur				8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		À déterminer	
Matière	S2	Informatique notariale (programmé Semestre 1 - début de formation)	Porteur			6								
		total semestre 6			69	56	30							
		total année			300	86	60							24,5
		total présence sur site			440,5							semaine de révision		30

Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
PARCOURS-TYPE	Juriste de Copropriété	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf après décision du Président sur avis du jury.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Si la formation n'est pas suivie dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (Apprentissage ou Professionnalisation), un stage d'une durée de 3 mois donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un projet tutoré réalisé pendant le stage (UE6). Les stagiaires de formation professionnelle, hors bénéficiaires du PRF, justifiant d'une expérience suffisante dans le domaine, peuvent, à l'appréciation du responsable de la formation, être dispensés du stage d'application.		
Autres modalités		
Lorsque la formation est suivie dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, l'UE6 donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un projet professionnel appliqué (PPA).		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
Il est organisé une session de seconde chance donnant aux étudiants la possibilité de valider les unités d'enseignement qui leur ont fait défaut sur les deux semestres.		
La session de seconde chance pour les 2 semestres aura lieu au mois de juin ou de septembre.		
Peuvent se présenter en seconde chance tous étudiants ajournés à un semestre quel que soit le motif de ce résultat (Absence ou note inférieure à la moyenne). L'étudiant « admis par compensation » ne peut pas bénéficier de la seconde chance.		
L'étudiant compose sur les UE non validées en session 1, à l'exception des UE en contrôle continu qui sont reportées en seconde chance.		
Les épreuves de la session de seconde chance, prennent la forme d'oraux, lorsqu'il existe un tirage au sort entre plusieurs matières en session 1, un nouveau tirage est organisé en session de seconde chance.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Moyenne annuelle $\geq 10/20$		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		Juriste de Copropriété									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 5						Oui	Oui							
Bloc	S1	Bloc de connaissances disciplinaires 1 : Mise en œuvre de méthodes et d'outils du champs disciplinaire : RNCP24423BC05														
UE	S1	UE 1 : Droit des biens				11	11	Oui	Oui							
Matière	S1	Droit général des biens	25				4		Oui	CC&CT	2	Écrit	3	Oral		
	S1	Droit spécial des biens														
Matière	S1	Les éléments structurels de la copropriété	15	7							1					
Matière	S1	Organes et gouvernance de la copropriété	15								1					
Matière	S1	Droits et obligations des copropriétaires	15								1					
Matière	S1	Pratiques professionnelles		21		1		Oui	CCI (CC Intégral)	1						
UE	S1	UE 2 : Droits des contrats et de la construction				10	10	Oui	Oui							
Matière	S1	Droit de la construction	33				3		Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3	Oral		
Matière	S1	Pratique du droit des assurances	21	4			1		Oui	CCI (CC Intégral)	1					
Matière	S1	Urbanisme	15				1		Oui	CCI (CC Intégral)	1					
Matière	S1	Techniques du bâtiment et diagnostics techniques	21				1		Oui	CCI (CC Intégral)	1					
Bloc	S1	Bloc de connaissances disciplinaires 2 : Analyse d'un questionnaire en mobilisant des concepts disciplinaires : RNCP24423BC07														
UE	S1	UE 3 : Contentieux et procédures				11	11	Oui	Oui							
Matière	S1	Introduction au droit processuel	21				3		Oui	CCI (CC Intégral)	1					
Matière	S1	Gestion des procédures et copropriétés en difficulté	21	11							1					
Matière	S1	Prévention- traitement du contentieux		45			7		Oui	CCI (CC Intégral)	1					Projet en groupe avec soutenance
		Total semestre 5	202	88		32										

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		Juriste de Copropriété									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 6						Oui	Oui							
Bloc	S2	Bloc de connaissances disciplinaires 3 : Identification d'un questionnaire au sein d'un champ disciplinaire : RNCP24423BC08														
UE	S2	UE4 : Gestion administrative et juridique				8	8	Oui	Oui							
Matière	S2	Gestion financière et comptable	21				1		Oui	CCI (CC Intégral)	1					
Matière	S2	Droit des sociétés	18				1		Oui	CCI (CC Intégral)	1					
Matière	S2	Déontologie et statut du Syndic de copropriété	18				1		Oui	CCI (CC Intégral)	1					
Matière	S2	Droit du travail et ressources humaines	29				1		Oui	CCI (CC Intégral)	1					
Bloc	S2	Blocs de connaissances transversales 1) Usages digitaux et numériques : RNCP24423BC01 2) Exploitation des données à des fins d'analyse : RNCP24423BC03 3) Expression écrite et orale : RNCP24423BC04														
UE	S2	UE 5 : Environnement technique et langue				5	5	Oui	Oui							
Matière	S2	Gestion du stress et de l'humain		22			1			CCI (CC Intégral)	1					
Matière	S2	Informatique « métier » et protection des données	12				1			CCI (CC Intégral)	1					
Matière	S2	Langue vivante : Anglais		20			2			CCI (CC Intégral)	1					
Bloc	S2	Bloc de compétences transversales : 4) Positionnement dans le champ professionnel : RNCP24423BC06 5) Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle : RNCP24423BC02														
UE	S2	UE 6 : Pratique professionnelle (stage/alternance)				15	15	Oui	Oui							
		Rapport de stage / projet professionnel appliqué								CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance	3	Oral		
		Total semestre 6	98	42		28							9			
		Total année	300	130		60										

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE	
PARCOURS-TYPE	Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Stage d'une durée de 12 à 24 semaines, pour les personnes en activité, l'activité professionnelle peut servir de stage		
Autres modalités		
Possibilité de suivre la formation dans le cadre d'un contrat d'alternance, dans ce cas,le rapport de stage est remplacé par un projet professionnel appliqué (PPA)		
EVALUATION, NOTATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Moyenne anuelle >=10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE								session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté								Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3					Oui	Oui				
UE	S1	UE 1 : Négociation et management des entreprises en difficultés 1			8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Prévention et technique de négociation appliquées aux entreprises en difficultés	3	9								
Matière	S1	Management des entreprises en difficultés	30									
Matière	S1	Gestion financière	15									
UE	S1	UE 2 : Arbitrage des contrats et détermination du passif			12	12	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Etablir le passif antérieur	1,5	6								
Matière	S1	Etablir passif postérieur	1,5	6								
Matière	S1	Gérer et arbitrer les contrats : contrats en cours, cessions de contrats	1,5	6								
Matière	S1	Gérer et arbitrer les contrats : baux professionnels	1,5	6								
Matière	S1	Droit social des entreprises en difficulté et préparation d'un Plan de sauvegarde de l'emploi	12	18								
UE	S1	UE 3 : Préparation de l'issue			10	10	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Etablir l'actif : droit des patrimoines et des sûretés appliqué aux entreprises en difficulté	6	14								
Matière	S1	Les plans	15									
Matière	S1	Cession d'entreprise	6									
Matière	S1	Réalisation d'actifs	3	9								
Matière	S1	Projet de répartition	4	2								
		total semestre 3	100	76	30							

MASTER 2		ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE								session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté								Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 4					Oui	Oui				
Matière	S2	UE 4 : Expertise juridique			7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S2	Droit international et européen des procédures collectives et droit comparé	6	14								
Matière	S2	Droit spécial des procédures collectives (Banque, copropriété en difficulté, établissements agricoles)	3	12								
Matière	S2	Procédure civile appliquée aux procédures collectives	3	12								
UE	S2	UE 5 : Négociation et management des entreprises en difficultés 2			7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S2	Contrôle de gestion	15									
Matière	S2	Restructuration d'une entreprise (aspects fiscaux et managériaux)	15									
Matière	S2	Aspects fiscaux du droit des entreprises en difficultés	3	12								
UE	S2	UE 6 : Exercice professionnel			16	16	Oui	Oui				
Matière	S2	Gestion d'une étude	18			5			CT (Contrôle terminal)	Oral	3	
Matière	S2	Déontologie professionnelle et statut des administrateurs et mandataires judiciaires et règles professionnelles										
Matière	S2	Rapport de stage	8			10			CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance		
Matière	S2	Introduction à la pratique des logiciels professionnels	7									
Matière	S2	Recherche documentaire	3									
Matière	S2	Anglais de spécialité		22		1			CT (Contrôle terminal)	À déterminer	3	passage linguaskill report note
		total semestre 4	81	72	30							
		total année	181	148	60						21	

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	parcours Juriste de Copropriété
MENTION	DROIT DES AFFAIRES	
PARCOURS-TYPE	Juriste de Copropriété	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M1	Session unique	
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
En première ou en seconde année, les apprenants qui ne sont pas alternants (apprentissage ou professionnalisation) doivent effectuer un stage d'une durée minimale de 16 semaines. Le stage est évalué en suivant les même modalités que le projet professionnel appliqué.		
Autres modalités		
Le master mention Droit des affaires, parcours Juriste de copropriété accueille prioritairement du public alternant en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.		
Les apprenants passent au second semestre du Master 1 une certification en langue Linguaskills		
EVALUATION, NOTATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Moyenne anuelle >=10/20		
Capitalisation/conservation		
Les unités d'enseignements sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
Les UE, semestres et blocs de compétences sont validés isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste de Copropriété									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	Semestre 1					oui	oui						
Bloc	S1	Usages avancés et spécialisés des outils numériques - RNCP34127BC01 1/2						oui	oui					
UE	S1	UE 1 : Protection des données informatiques	14		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Bloc	S1	Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés - RNCP34127BC02						oui	oui					
UE	S1	UE 2 : Droit des professionnels de l'immobilier	21		3	3	oui	oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S1	Acteurs de la vie professionnelle et organisation des entreprises	7											
Matière	S1	Statut et missions	14											
UE	S1	UE 3 : Droit de l'entreprise	49		7	7	oui	oui						
Matière	S1	L'entreprise individuelle	14			2			CC&CT			Écrit		
Matière	S1	L'entreprise sociétaire	35			5			CC&CT			Écrit		
UE	S1	UE 4 : Droit des contrats	73		10	10	oui	oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2	3	Écrit	6	CC dans l'ensemble des matières + 2 écrits de 3h en Vente immobilière & droit des baux
Matière	S1	Vente immobilière, prêts et garanties	31											
Matière	S1	Droit des baux	28											
Matière	S1	Droit commun des assurances	14											
Bloc	S1	Communication spécialisée pour le transfert des connaissance - RNCP34127BC03 1/2						oui	oui					
UE	S1	UE 5 : Culture générale en matière immobilière	27		4	4	oui	oui	CCI (CC Intégral)		4			
Matière	S1	Histoire du droit de la copropriété	3											
Matière	S1	Histoire des baux	3											
Matière	S1	Histoire de l'habitat	4											
Matière	S1	Transition écologique et RSE dans l'immobilier	10											
Matière	S1	Economie et sociologie de l'immobilier	7											
UE	S1	UE 6 : Langue vivante		28	4	4	oui	oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S1	Anglais		28										passage Linguaskills au S2 (compter 3h)
		Total semestre	184	28	30									

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste de Copropriété									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	Semestre 2					oui	oui						
Bloc	S2	Usages avancés et spécialisés des outils numériques - RNCP34127BC01 2/2					oui	oui						
UE	S2	UE 7 : Informatique professionnelle	21		3	3	oui	oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S2	Utilisation et valorisation des data - archivage numérique	14											
Matière	S2	Initiation aux logiciel professionnels	7											
Bloc	S2	Appui à la transformation en contexte professionnel - RNCP34127BC04					oui	oui						
UE	S2	UE 8 : Droit de la propriété immobilière	74		10	10	oui	oui	CC&CT	CC=1 / CT = 2	4	Écrit	6	CC dans l'ensemble des matières + 2 écrits de 3h en Propriété immobilière et Droit de la copropriété
Matière	S2	Droit des biens immobiliers	25											
Matière	S2	Droit de la copropriété des immeubles bâtis - mise en situation	21											
Matière	S2	Droit de la publicité foncière	10											
Matière	S2	Comptabilité de la copropriété	18											
UE	S2	UE 9 : Droit de l'urbanisme et de la contruction	74		10	10	oui	oui	CC&CT	CC= / CT= 2	4	Écrit	3	CC dans l'ensemble des matières +écrit de 3h en Droit de la construction
Matière	S2	Copropriété et problématiques environnementales	14											
Matière	S2	Droit de l'urbanisme	14											
Matière	S2	Droit de la construction	25											
Matière	S2	Règlementation technique, diagnostics et pathologies du bâti	21											
UE	S2	UE 10 : Droit du logement social	21		3	3	oui	oui	CCI (CC Intégral)		3			
Matière	S2	les acteurs du logement social	7			3								
Matière	S2	Le statut hlm du bail d'habitation	8											
Matière	S2	Le syndic social	6											
UE	S2	UE 11 : Droit du contentieux	24			3	oui	oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S2	Droit du procès	17											
Matière	S2	Voies d'exécution	7											
Bloc	S2	Communication spécialisée pour le transfert des connaissance - RNCP34127BC03 2/2					oui	oui						
UE	S2	UE 12 : Méthodologie	7		4	4	oui	oui						
Matière	S2	Méthodes de recherche et usage raisonné du web	7			1			CCI (CC Intégral)					note projet Voltaire
Matière	S2	Définition du PPA - accompagnement		14		3			CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Souten		1	
		Total semestre	227	14	30									

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste de Copropriété									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
		Total année	411	42	60								16	

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES									Session unique			Observation session d'examens	
Parcours-type		Juriste de Copropriété									Contrôle Continu	Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S1	Semestre 3			30		Oui	Oui							
Bloc	S1	Usages avancés et spécialisés des outils numériques - RNCP34127BC01 1/2						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		3			
UE	S1	UE 1 : Outils numériques spécialisés	14		2	2	Oui	Oui							
Matière	S1	Les bases de données des immeubles	7												
Matière	S1	BIM et Metaverse	7												
Bloc	S1	Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés - RNCP34127BC02 1/2						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE	S1	UE 2 : Droit des professionnels de l'immobilier	19		3	3	Oui	Oui							
Matière	S1	Déontologie - Concurrence	12												
Matière	S1	Responsabilité et assurances professionnelles	7												
UE	S1	UE 3 : Gestion administrative et financière de l'entreprise	70		10	10	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2				
Matière	S1	Gestion juridique, financière et comptable	38												
Matière	S1	Gestion des ressources humaines	32												
Bloc	S1	Appui à la transformation en contexte professionnel - RNCP34127BC04 1/2						Oui	Oui						
UE	S1	UE 4 : L'immeuble	58		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2	4	Écrit	3	CC dans l'ensemble des matières + écrit terminal transverse de 3 h sur les enseignements de division de l'immeuble	
Matière	S1	Division de l'immeuble : division en copropriété	14												
Matière	S1	Division de l'immeuble : division en volumes	14												
Matière	S1	Ingénierie et optimisation foncière	16												
Matière	S1	Promotion immobilière	14												
UE	S1	UE 5 : Le contentieux immobilier	35		5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		3				
Matière	S1	Typologie des contentieux immobiliers et gestion des procédures	21												
Matière	S1	Prévention et traitement du contentieux : les MARD	10												
Matière	S1	Le procès de copropriété	4												
Bloc	S1	Communication spécialisée pour le transfert des connaissance - RNCP34127BC03 1/2						Oui	Oui						
UE	S1	UE 6 : Langue vivante		14	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)		2				
Matière	S1	Anglais de l'immobilier		14											
		Total Semestre	196	14	30										

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste de Copropriété									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	Semestre 4					Oui	Oui						
Bloc	S2	Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés - RNCP34127BC02 2/2					Oui	Oui						
UE	S2	UE 7 : Stratégie et marketing d'une entreprise de service	18		2,5	2,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S2	Stratégie marketing	14											
Matière	S2	Techniques commerciales	4											
Bloc	S2	Appui à la transformation en contexte professionnel - RNCP34127BC04 2/2						Oui	Oui					
UE	S2	UE 8 : La copropriété	77		11	11	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2	3	Écrit	3	
Matière	S2	Droit de la copropriété	52											
Matière	S2	Copropriétés en difficultés	18											
Matière	S2	Droit comparé de la copropriété	7											
UE	S2	UE 9 : Expertise, fiscalité et aides	35		5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		3			
Matière	S2	Expertise immobilière	11											
Matière	S2	Fiscalité immobilière	12											
Matière	S2	Politique publique et ingénierie de subventions	12											
Bloc	S2	Communication spécialisée pour le transfert des connaissance - RNCP34127BC03 1/2						Oui	Oui					
UE	S2	UE 10 : Communication professionnelle	24		3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S2	Simulation d'assemblée de copro - Gestion du stress et de l'humain -	24											
UE	S2	UE 11 : Projet professionnel appliqué		54	8	8	Oui	Oui						
Matière	S2	Projet professionnel appliqué		54					CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	1	
		Total semestre	154	54	30								7	
		Total	350	68										

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DES AFFAIRES	
PARCOURS-TYPE	Juriste d'Entreprises d'Assurances	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
En première ou en seconde année, les apprenants qui ne sont pas alternants (apprentissage ou professionnalisation) doivent effectuer un stage d'une durée minimale de 16 semaines. Le stage est évalué en suivant les même modalités que le projet professionnel appliqué.		
Autres modalités		
Le master mention Droit des affaires, parcours Juriste d'entreprise d'assurance accueille prioritairement du public alternant en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.		
EVALUATION, NOTATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Moyenne anuelle >=10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste d'entreprise d'assurances								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1					Oui	Oui					
Bloc	S1	Bloc 1 : usages avancés et spécialisés des outils numériques RNCP34127BC01					Oui	Non					
UE	S1	UE 1			9	9	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2			une évaluation par matière
Matière	S1	Méthodologie de la gestion de projet	33		5	5	Oui						
Matière	S1	Bureautique	27		4	4	Oui						
Bloc	S1	Bloc 2 : développement et intégration de savoirs hautement spécialisés RNCP34127BC02 1/2					Oui	Non					
UE	S1	UE 2			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3	
Matière	S1	Procédure civile appliquée	15		2	2	Oui						
Matière	S1	Modes alternatifs de règlement des différends	21		3	3							
Matière	S1	Environnement de l'assurance et spécificités de l'assurance protection juridique	6		1	1	Oui						
UE	S1	UE 3			10	10	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3	
Matière	S1	Droit commun de l'assurance	18		2	2	Oui						
Matière	S1	Régime général de l'obligation	18		2	2	Oui						
Matière	S1	Responsabilité délictuelle	21		3	3	Oui						
Matière	S1	Droit des sûretés	21		3	3	Oui						
Bloc	S1	Bloc 3 : communication spécifique pour le transfert de connaissances RNCP34127BC03 1/2					Oui	Non					
UE	S1	UE 4			5	5	Oui	Oui					
Matière	S1	Gestion des émotions pour une meilleure communication	12		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	1	
Matière	S1	Anglais	21		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2			
		total semestre	213		30								

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste d'entreprise d'assurances								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2					Oui	Oui					
Bloc	S2	Bloc 4 : développement et intégration de savoirs hautement spécialisés RNCP34127BC02 2/2					Oui	Non					
UE	S2	UE 5			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3	
Matière	S2	Droit de la construction	21		3	3	Oui						
Matière	S2	Droit des baux d'habitation	21		3	3	Oui						
UE	S2	UE 6			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	1	sur la base d'un dossier
Matière	S2	Droit de la consommation	27		4	4	Oui						
Bloc	S2	Bloc 5 : appui à la transformation en contexte professionnel RNCP34127BC04					Oui	Non					
UE	S2	UE 7			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1,5	
Matière	S2	Droit du travail	21		3	3	Oui						
UE	S2	UE 8			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1,5	
Matière	S2	Droit de la copropriété	27		4	4	Oui						
UE	S2	UE 9			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	1	sur la base d'un dossier
Matière	S2	Voies et techniques de recouvrement amiable	27		4	4	Oui						
UE	S2	UE 10			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1,5	
Matière	S2	Droit patrimonial de l'entrepreneur	24		3	3	Oui						
Bloc	S2	Bloc 6 : communication spécifique pour le transfert de connaissances RNCP34127BC03 2/2					Oui	Non					
UE	S2	UE 11			6	6	Oui	Oui					
	S2	Anglais	21		3	3			CCI (CC Intégral)	2			
Matière	S2	Communication en milieu professionnel	6		1	1			CT (Contrôle terminal)		À déterminer		Evaluation en entreprise
Matière	S2	PPA / stage		14	2	2	Oui		CT (Contrôle terminal)		Oral	1	Présentation du PPA
		total semestre	195		30							17,5	
		total année	408	14	60								

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste d'entreprise d'assurances									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3					Oui	OUI						
Bloc	S1	Bloc 1 : usages avancés et spécialisés des outils numériques RNCP34127BC01 1/2					Oui	Non						
UE	S1	UE1:			3	3	Oui	Oui						
Matière	S1	RGPD	15		2	2	Oui	Oui	T (Contrôle termina			écrit	1	
Matière	S1	Bureautique	12		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	Bloc 2 : développement et intégration de savoirs hautement spécialisés RNCP34127BC02												
UE	S1	UE 2			3	3	Oui	Oui	T (Contrôle termina			écrit	1,5	
Matière	S1	Procédures civiles d'exécution	21		3	3	Oui							
UE	S1	UE 3			7	7	Oui	Oui	T (Contrôle termina			écrit	3	
Matière	S1	Entrepise en difficultés et procédures collectives	21		3	3	Oui							
Matière	S1	Droit des successions et de l'assurance vie	28		4	4	Oui							
Bloc	S1	Bloc 3 : appui à la transformation en contexte professionnel RNCP34127BC04 1/2					Oui	Non						
UE	S1	UE 4			5	5	Oui	Oui	T (Contrôle termina			écrit	3	
Matière	S1	Responsabilité civile médicale	33		5	5	Oui							
UE	S1	UE 5			3	3	Oui	Oui	T (Contrôle termina			Oral	1	
Matière	S1	Droit des assurances lié à la construction	21		3	3	Oui							
UE	S1	UE 6			5	5	Oui	Oui	T (Contrôle termina			écrit	3	
Matière	S1	Vente immobilière	33		5	5	Oui							
Bloc	S1	Bloc 4 : communication spécifique pour le transfert de connaissances RNCP34127BC03 1/2					Oui	Non						
UE	S1	UE7			4	4	Oui	Oui						
Matière	S1	Communication en milieu professionnel	6		1	1			CT (Contrôle termina			A déterminer		
Matière	S1	Anglais	21		3	3	Oui		CT (Contrôle termina			A déterminer		
		total semestre 3	211		30									
Semestre	S2	SEMESTRE 4					Oui	Oui						
Bloc	S2	Bloc 5 : appui à la transformation en contexte professionnel RNCP34127BC04 1/2					Oui	Non						
UE	S2	UE 8			7	7	Oui	Oui						
Matière	S2	Accidents de la circulation	33		5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S2	Vices cachés automobile	15		2	2	Oui	Oui	T (Contrôle termina			Écrit	1	
UE	S2	UE 9			9	9	Oui	Oui	T (Contrôle termina			Écrit	3	
Matière	S2	Voisinage et servitudes ; empiètement et bornage	27		4	4	Oui							
Matière	S2	Urbanisme	33		5	5	Oui							
Bloc	S2	Bloc 6 : usages avancés et spécialisés des outils numériques RNCP34127BC01 2/2					Oui	Non						
UE	S2	UE 10			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S2	Veille juridique	24		3	3	Oui							
Bloc		Bloc 7 : communication spécifique pour le transfert de connaissances RNCP34127BC03 2/2					Oui	Non						
UE	S2	UE 11			11	11	Oui	Oui						
Matière	S2	Communication en milieu professionnel	7		1	1			CT (Contrôle termina			A déterminer		
Matière	S2	PPA / stage		56	10	10	Oui		CT (Contrôle termina			Mémoire/Soutenance	3	
		Total semestre 4	139	56	30								19,5	
		Total année	350	56	60									

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DU PATRIMOINE	
PARCOURS-TYPE	Ingénierie du Patrimoine : Diagnostic et Stratégies Patrimoniales	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
Il est possible de suivre le Master 2 mention Droit du Patrimoin parcours Droit Ingénierie du Patrimoine : Diagnostic et stratégies patrimoniales en contrat de professionnalisation		
EVALUATION, NOTATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
L'obtention du D.U. Gestion du patrimoine professionnel TPE/PME avec une note moyenne au moins égale à 14 sur 20 entraîne une dispense du bilan patrimonial appliqué (UE5).		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Moyenne anuelle >=10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
Pour obtenir le semestre 2, une note supérieur ou égale à 8/20 doit être obtenue à la soutenance du bilan patrimonial appliqué		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT DU PATRIMOINE								session unique		Observation session
Parcours-type		Ingénierie du patrimoine - Diagnostic et stratégies patrimoniales								Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S1	Semestre 3					Oui	Oui				
Bloc	S1	Bloc 1 : Appui à la transformation en contexte professionnel : RNCP34085BC01 (1/2)					Oui	Non				
UE	S1	UE 1 : Optimiser la charge fiscale			10	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Gestion du patrimoine et droit des biens		15								
Matière	S1	Techniques comptables	3	12								
Matière	S1	Assurance-vie et gestion patrimoniale		24								
Matière	S1	Investissements immobiliers	6	24								
Matière	S1	Patrimoine privé et stratégies fiscales	12	18								
Matière	S1	Fiscalité immobilière	12	21								
Matière	S1	Pratique de l'assurance-vie	12									
Bloc	S1	Bloc 2 : Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés : RNCP34085BC03					Oui	Non				
UE	S1	UE 2 : Organiser, structurer et transmettre le patrimoine privé			10	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Optimisation des relations patrimoniales du couple	6	9								
Matière	S1	Stratégies patrimoniales et droit des sociétés (1)	8	15								
Matière	S1	Droit international privé		12								
Matière	S1	Patrimoine social	6	9								
Matière	S1	Valeurs mobilières		9								
Matière	S1	Transmission à titre gratuit et dispositions volontaires	9	21								
Matière	S1	Transmission de l'entreprise	9	18								
Matière	S1	Stratégies patrimoniales et droit des sociétés (2)		3								
Matière	S1	Garanties		9								
Matière	S1	Allocation d'actifs	12	15								
Matière	S1	Pratique de l'assurance-vie										
Matière	S1	Gestion du patrimoine et droit des biens										
Matière	S1	Assurance-vie et gestion patrimoniale										
Matière	S1	Investissements immobiliers										
UE	S1	UE 3 : Organiser et structurer le patrimoine professionnel			10	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Droit international privé										
Matière	S1	Valeurs mobilières										
Matière	S1	Transmission de l'entreprise										
Matière	S1	Stratégies patrimoniales et droit des sociétés (2)										

MASTER 2		DROIT DU PATRIMOINE								session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Ingénierie du patrimoine - Diagnostic et stratégies patrimoniales								Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Bloc	S1	Bloc 3 : Appui à la transformation en contexte professionnel : RNCP34085BC01 (2/2)					Oui	Non				
UE	S1	UE 4 : Mettre en œuvre les stratégies patrimoniales			10	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Approche macro-économique des marchés		9								
Matière	S1	Statut des conseillers du patrimoine		6								
Matière	S1	Intermédiation		9								
Matière	S1	Expertise en communication commerciale	12	12								
Matière	S1	Conseil en investissements financiers (AMF) (facultatif)	3									
Matière	S1	Assurance-vie et gestion patrimoniale										
Matière	S1	Valeurs mobilières										
Matière	S1	Patrimoine privé et stratégies fiscales										
Matière	S1	Fiscalité immobilière										
Matière	S1	Transmission de l'entreprise										
Matière	S1	Garanties										
Matière	S1	Allocation d'actifs										
Matière	S1	Pratique de l'assurance-vie										
		total semestre 3	110	270	40							
Semestre	S2	Semestre 4					Oui	Oui				
Bloc	S2	Bloc 4 : Communication spécialisée pour le transfert de connaissances : RNCP34085BC04					Oui	Non				
UE	S2	UE 5 : Stratégies patrimoniales			20	2	Oui	Oui				
Matière	S2	Stratégies patrimoniales	39	30		1			CT (Contrôle terminal)	Rapport/Mémoire		rendu écrit d'un bilan patrimonial appliqué
						1,6			CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance	3	soutenance d'un bilan patrimonial appliqué
		Total semestre 4	39	30	20							
		Total année	149	300	60						15	

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT FISCAL	
PARCOURS TYPE	Contentieux Fiscal et Douanier	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
Il est possible de suivre le Master 2 mention Droit Fiscal parcours contentieux fiscal et douanier en contrat de professionnalisation.		
EVALUATION, NOTATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Chaque UE fait l'objet d'une évaluation en contrôle continu et/ou en contrôle terminal. Les UE sont compensables entre elles, ainsi que les deux semestres constituant la formation.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Moyenne anuelle >=10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que le stagiaire obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation (à l'exception de l'UE préliminaire qui n'est pas compensable)		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT FISCAL									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Contentieux fiscal et douanier - parcours FC									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisabl e	Compensabl e	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3						Oui						
UE	S1	UE Préliminaire: Rappels contrôle fiscal	10	10	4	2	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1	
UE	S1	UE 1 : Contentieux de l'impôt	35	68	20	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Le contrôle continu d'une durée 1h30 prend la forme d'une épreuve à distance (coeff 1) et d'une épreuve sur table en présentiel d'une durée de 3h (coeff 2).
Matière	S1	La réclamation contentieuse	3	10										
Matière	S1	Le contentieux devant le juge administratif de l'impôt	9	20										
Matière	S1	Le contentieux devant le juge judiciaire de l'impôt	3	12										
Matière	S1	Les contentieux du recouvrement	12	14										
Matière	S1	Contentieux de l'UE	8	12										
UE	S1	UE 2 : Contentieux spéciaux de l'impôt	20	33	12	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Le contrôle continu d'une durée 1h prend la forme d'une épreuve à distance (coeff 1) et d'une épreuve sur table en présentiel d'une durée de 2h (coeff 2).
Matière	S1	Contentieux administratifs annexes	4	11										
Matière	S1	Contentieux des perquisitions	2	3										
Matière	S1	Contentieux européen des droits de l'Homme	6	12										
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	8	7										
UE	S1	UE 3 : Contentieux pénal	30	44	12	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Le contrôle continu d'une durée 1h prend la forme d'une épreuve à distance (coeff 1) et d'une épreuve sur table en présentiel d'une durée de 2h (coeff 2).
Matière	S1	Droit pénal fiscal	7	11										
Matière	S1	Droit fiscal pénal	11	21										
Matière	S1	Le jugement et son application	8	6										
Matière	S1	Ministère public et poursuites pénales en matière fiscale	4	6										
UE	S1	UE 4 : Contentieux douanier	8	17	5	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1	
		total semestre	103	172	53	17								
Semestre	S2	SEMESTRE 4					Oui	Oui						
UE	S2	UE 5 : Grand Oral			7	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	3	Grand Oral Transverse
		total semestre			7	3								
		total année	103	172	60	20								

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DE LA SANTE	
PARCOURS-TYPE	Droit de la Santé et de la Protection Sociale	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
Les stagiaires ayant obtenu le Diplôme d'Université Droit de la Santé de l'Université Toulouse I Capitole peuvent s'inscrire au M2 mention Droit de la santé, parcours Droit de la santé et de la protection sociale, dans ce cas ils bénéficient d'un report des notes obtenues dans le cadre du DU.		
Dans l'UE 1, le report de note prend la forme suivante :		
- Report de la note obtenue dans le cadre de l'écrit transversale de 5h déjà passé dans le cadre du DU		
- La note de l'épreuve orale en "droit de la protection sociale" se substitue à la moyenne du contrôle continu de l'UE1.		
Pour l'UE 4, les stagiaires ont la possibilité de choisir entre rédiger un mémoire où suivre le DU EDIHL (European Digital Health Law). Dans ce dernier cas, la note globale obtenue au DU constitue la note de l'UE.		
La validation du DU entraîne la validation des blocs "Communication spécialisée pour le transfert de connaissances : RNCP31492BC03" & "Usages avancés et spécialisés des outils numériques : RNCP31492BC01"		
EVALUATION, NOTATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Moyenne anuelle >=10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT DE LA SANTE										Session unique			Observation session d'examens	
Parcours-type		Droit de la Santé et de la Protection Sociale										Contrôle Continu	Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM ligne	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S1	SEMESTRE 3						Oui	Oui							
Bloc	S1	Bloc 1 : Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés : RNCP31492BC02							Oui	Non						
UE	S1	UE 1 : Enseignements fondamentaux				16	16	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=3	4	Écrit	5	écrit transverse sur l'ensemble des matières de l'UE	
Matière	S1	Introduction au droit public, privé et méthodologie	7	12												
Matière	S1	Introduction au droit des établissements médico-sociaux	1	12												
Matière	S1	Le système de santé français	1,5	21	4									Ces 4 matières font chacune l'objet d'une épreuve du contrôle continu		
Matière	S1	Introduction au droit des établissements de santé	2	15	1,5											
Matière	S1	Droit de la relation de soin	1	15	6											
Matière	S1	Le droit de la protection sociale	1,5	24					Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral			ne concerne que les stagiaires ayant déjà validé le DU Droit de la santé
	S1	ou Le droit de la protection sociale (pour les personnes ayant validé le DU Droit de la santé)														
Bloc	S1	Bloc 2 : Appui à la transformation en contexte professionnel : RNCP31492BC04 1/2							Oui	Non						
UE	S1	UE 2: Enseignements spécialisés				16	16	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 3	4	Oral	3,5	oral transverse à l'ensemble de l'UE	
		Module d'approfondissement							Oui	CCI (CC Intégral)		3			Le contrôle continu porte sur chaque matière	
Matière	S1	Fonction publique hospitalière	7	18	1,5											
Matière	S1	Droit international et communautaire de la santé	3,5	24	1,5											
Matière	S1	Droit des contrats médicaux et gestion des établissements de santé privés	3,5	18	1,5											
		Module de spécialités							Oui	CCI (CC Intégral)		1			Le contrôle continu prend la forme d'un examen transverse	
Matière	S1	Activités biomédicales	3,5	18	2											
Matière	S1	Droit pharmaceutique		18	2											
Matière	S1	Responsabilité du fait de l'activité médicale		18	2											
Matière	S1	Responsabilité médicale et système d'indemnisation		1,5	18	1,5										
		Total semestre 3	43,5	231	23,5	32										
Semestre		SEMESTRE 4						Oui	Oui							
Bloc	S2	Bloc 2 : Appui à la transformation en contexte professionnel : RNCP31492BC04 2/2							Oui	Non						
UE	S2	UE 3 : Enseignements complémentaires				9	9	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		3				
Matière	S2	Santé, protection sociale et données personnelles	3,5	9					Oui							
Matière	S2	Les marchés publics dans le domaine de la santé et de la protection sociale		12					Oui							
Matière	S2	Financement de la santé et de la protection sociale	3,5	12												
Matière	S2	Crises sanitaires et dispositifs de lutte contre les exclusions	3,5						Oui							
Bloc		Bloc 3 et 4 : Communication spécialisée pour le transfert de connaissances : RNCP31492BC03 Usages avancés et spécialisés des outils numériques : RNCP31492BC01							Oui	Non						
UE	S2	UE4 : Mémoire ou voie DU				19	19	Oui	Oui							
Matière	S2	Formation à la recherche documentaire	3,5				8,5		Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire			
Matière	S2	Méthodologie du mémoire	12				8,5		Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	3,5		
Matière	S2	DU EDIHL	100				19		Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer	3	Reprise de la note globale du DU	
		Total semestre 4	26	33		28										
Total année			69,5	264	23,5	60									15	
			357													

Type Diplôme : MASTER

MASTER 2		DROIT DE LA SANTE								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Expertise de justice, professionnels de santé								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM en ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3					Oui	Oui					
Bloc	S1	34081BC01 - Usages avancés et spécialisés - Expertise : du bon usage des ressources numériques des outils numériques											
UE	S1	UE 1 :			5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	3			le contrôle continu pourra prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	S1	formation à la recherche documentaire - usage raisonné de legifrance	6	3									
Matière	S1	méthodologie de recherche et d'évaluation des ressources scientifiques	4	3									
Matière	S1	prise en charge des données de santé	1,5	8,5									
Bloc	S1	34081BC02 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés											
UE	S1	UE 2 :			12,5	12,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	4			2 QCM en ligne par matière
Matière	S1	le système de santé(établissements de santé, établissements médico-sociaux)	1,5	38			Non	Oui					
Matière	S1	droit des contrats médicaux et gestion des établissements de santé privés - droit de la relation de soin	5	36			Non	Oui					
UE	S1	UE 3 :			12,5	12,5	Oui	Oui					
Matière	S1	responsabilité du fait de l'activité médicale et système d'indemnisation	10,5	24		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3	Ecrit transverse
Matière	S1	responsabilité civile et systèmes d'indemnisation	9	21									
Matière	S1	assurances et indemnisation	6	21		1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Ecrit	1,5	
		Total semestre 3	43,5	154,5	30								

MASTER 2		DROIT DE LA SANTE								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Expertise de justice, professionnels de santé								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM en ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 4					Oui	Oui					
Bloc	S2	34081BC03 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances : mener, rédiger et présenter une expertise											
UE	S2	UE 4 :			5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				travail sur dossiers avec présentation orale ou QCM
Matière	S2	législation professionnelle (dont contentieux de la sécurité sociale dans la cadre de l'indemnisation du dommage corporel)	6	6									
Matière	S2	méthodologie juridique et validation scientifique	3	4,5									
Matière	S2	analyse et compréhension des décisions de justice	3	4,5									
UE	S2	UE 5 :			9	9	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	3	réalisation d'une expertise et présentation orale
Matière	S2	méthodologie de l'expertise	3	3									
Matière	S2	schéma directeur d'une expertise		3									
Matière	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - cadre général	14	12									
Matière	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - cadre spécifique	10										
Matière	S2	cas pratique : la transaction	1,5										
Bloc	S2	34081BC04 - Appui à la transformation en contexte professionnel - Structuration, acteurs et évolutions de l'expertise en santé											
UE	S2	UE 6 :			9	9	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	3			peut prendre diverses formes dont des qcm, cas pratiques...
Matière	S2	organisation juridictionnelle et principes fondamentaux du procès	3	12									
Matière	S2	expertise administrative : particularités missions procédures	1,5	1,5									
Matière	S2	l'expert en procédure pénale	1,5	3									
Matière	S2	la transaction en dommage corporel	4,5	15									
Matière	S2	Le sapiteur, le collège d'experts, la coexpertise - gestion des difficultés	3	1,5									
Matière	S2	Obligations déontologiques de l'expert	1,5	1,5									
UE	S2	UE 7			7	7	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	3			mises en situation professionnelle sur la base de cas pratiques avec présentation orale de groupe
Matière	S2	Approche expertale responsabilité civile et indemnisation	9	3									
Matière	S2	Evaluation médicale du préjudice	8,5	9									
Matière	S2	Dommage corporel : mise en situation sur des cas pratiques	3	6									
Matière	S2	Outils spécifiques d'analyse du mouvement	3										
		Total semestre 4	69	85,5	30								
		Total année	112,5	240	60							7,5	

MASTER 2		DROIT DE LA SANTE								Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Expertise de justice, professionnels de santé								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM en ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
			352,5										

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT FISCAL	
PARCOURS-TYPE	Droit Fiscal de l'Entreprise - Parcours FC	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
Il est possible de suivre le Master 2 mention Droit Fiscal parcours Droit Fiscal de l'Entreprise en contrat de professionnalisation		
EVALUATION, NOTATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Moyenne anuelle >=10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que le stagiaire obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT FISCAL											session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit Fiscal de l'Entreprise - parcours FC											Contrôle Continu		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3							Oui	Oui						
UE	S1	UE 1 : Optimisation de l'imposition de l'activité courante des entreprises					15	15	Oui	Oui	CC&CT	2	1	Écrit	3	Contrôle continu pouvant porter sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Les fondamentaux de la comptabilité (sauf public experts comptables)	4													
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires (dont TVA appliquée aux immeubles)	12	12												
Matière	S1	Imposition du bénéfice (dont BNC)	16	12												
Matière	S1	Fiscalité des personnes publiques	4	4												
Matière	S1	Actualités fiscales	3	7												
UE	S1	UE 2 : Optimisation de la fiscalité des structures d'entreprises					15	15	Oui	Oui	CC&CT	2	1	Écrit	3	Contrôle continu pouvant porter sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Transmission de l'entreprise	8	8												
Matière	S1	Fiscalité des groupes de sociétés	8													
Matière	S1	Fiscalité des restructurations	16	16												
Matière	S1	Contribution économique territoriale	7													
UE	S1	UE 3 : Conseil au contribuable dans un contexte international					4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2	
Matière	S1	Fiscalité internationale	12	8												
UE	S1	UE 4 : Optimisation de la situation fiscale des particuliers					8	8			CC&CT	1,6	1	Écrit	3	Contrôle continu pouvant porter sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Imposition des revenus	12	12												
Matière	S1	Fiscalité du patrimoine	12	12												
UE	S1	UE 5 : Suivi des procédures fiscales					8	8	Oui	Oui	CC&CT	1,6	1	Écrit	3	Contrôle continu pouvant porter sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Contrôle fiscal	12	12												
Matière	S1	Contentieux fiscal (dont recouvrement)	11	9												
		total semestre	137	112			50									
Semestre	S2	SEMESTRE 4							Oui	Oui						
UE	S2	UE 6 : Grand Oral					10	10	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	3	Grand Oral Transverse
Matière	S2	Formation à la recherche documentaire	4													
		total semestre	4				10									
		total année	141	112			60								17	

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT PRIVE	
PARCOURS-TYPE	Droit des Personnes et de la Famille	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Le Master 2 mention Droit privé, parcours Droit des personnes et de la famille en parcours de formation continue est réservé à des professionnels en exercice et se réalise sous la forme d'un parcours, comprenant trois diplômes d'université, complété par une évaluation dans le cadre du semestre 4.		
EVALUATION, NOTATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées : UE1 : cf. arrêté d'examen du Diplôme d'Université "Enfance", UE2 : cf. arrêté d'examen du Diplôme d'Université "Personnes vulnérables", UE3 : cf. arrêté d'examen du Diplôme d'Université "Droit de l'Homme et de la famille". UE4 : Le stagiaire doit présenter soit un grand oral, soit la soutenance d'un mémoire ou d'un projet tutoré dont le sujet a été au préalable validé par le responsable du diplôme. Toute absence injustifiée à l'examen terminal est sanctionnée par la note 0.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Note moyenne globale supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que le stagiaire obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les semestres sont compensables, mais chaque UE doit être validée isolément		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT PRIVE							session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des Personnes et de la Famille							Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S1	Semestre 3				Oui	Non				
UE	S1	UE 1 : Diplôme d'Université "Enfance"		17	17	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			report note DU
UE	S1	UE 2 : Diplôme d'Université " Personnes vulnérables"		17	17	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			report note DU
UE	S1	UE 3 : Diplôme d'Université " Droits de l'Homme et de la famille"		17	17	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			report note DU
		Total semestre		51							
Semestre	S2	Semestre 4				Oui	Non				
UE	S2	UE 4		9	9	Oui	Non				
Matière	S2	Séminaires professionnels	10								pas d'évaluation
Matière	S2	au choix : Grand Oral ou projet tutoré/mémoire		9	9	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)	Projet		
		total semestre	10	9							
		TOTAL		60							

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT SOCIAL	
PARCOURS-TYPE	Droit et Management Social de l'Entreprise	Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Aucun stage de prévu		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Toute absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu est sanctionnée par la note 0. La non-remise dans les délais impartis d'un devoir en ligne obligatoire dans le cadre du contrôle continu entraîne les mêmes effets.		
Les justificatifs d'absence à une épreuve, ou attestant de l'impossibilité d'utiliser la plateforme en ligne, doivent parvenir au service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Moyenne anuelle >=10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
Note inférieure à 6/20 dans une UE.		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT SOCIAL									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit et Management Social de l'Entreprise - FC									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3					Oui	Oui						
Bloc	S1	Bloc n°1 : Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés : RNCP31493BC02					Oui	Non						
UE	S1	UE 1 : Maîtriser le droit de la relation individuelle de travail dans les organisations et sur le marché du travail			15	15	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2	3	Écrit	3	
Matière	S1	Droit des obligations	7											
Matière	S1	Relation individuelle de travail	7	42										
Matière	S1	Rémunération et temps de travail	7	14										
Matière	S1	Initiation au droit social européen	3,5	10,5										
Matière	S1	Détachement et expatriation	3,5	10,5										
Matière	S1	Droit du travail appliqué aux entreprises en difficulté	7											
Matière	S1	Prévention des RPS (aspects juridiques)	3,5											
UE	S1	UE 2 : Maîtriser le droit des relations sociales dans les organisations et sur le marché du travail			15	15	Oui	Oui						
Matière	S1	Histoire du mouvement social	3,5	21		1			CT (Contrôle terminal)			Oral	3	
Matière	S1	La négociation collective et les conventions collectives du travail	3,5	42		9			CC&CT	CC=1 / CT = 1	3	Écrit	3	
Matière	S1	Gestion des conflits collectifs et individuels	7											
		total semestre	52,5	140										

MASTER 2		DROIT SOCIAL										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit et Management Social de l'Entreprise - FC										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S2	SEMESTRE 4					Oui	Oui							
Bloc	S2	Bloc n°2 : Appui à la transformation en contexte professionnel : RNCP31493BC04					Oui	Non							
UE	S2	UE 3 : Maitriser le déploiement de la stratégie et des outils RH			10	10	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		3				
Matière	S2	Leadership et modèles d'analyse de l'organisation	7	7		2									
Matière	S2	Outils et pratiques de Management stratégique des RH (<i>Développement stratégique du capital humain</i>)	14	18		3									
Matière	S2	Agilité, transformation et innovation RH		10,5		1									
Matière	S2	Formation professionnelle : Le plan de développement des compétences	3,5	10,5		2									
Matière	S2	Audit et pilotage social	7	7		2									
UE	S2	UE 4 : Accompagner la transformation digitale de la fonction RH			9	9	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		3			Le projet est présenté lors du dernier présentiel de GRH, entreprise durable (RSE)	
Matière	S2	SIRH : déploiement et gestion	21	7											
Matière	S2	La digitalisation des outils RH : e-recrutement et e-learning		10,5											
Matière	S2	Gérer les RH dans un environnement digital (chatbots, connexions, réseaux, outils collaboratifs)		14											
Matière	S2	Communication interne et réseaux sociaux													
Matière	S2	Analytics RH (modèle prédictif)		10,5											
UE	S2	UE 5 : Gérer les risques et développer la responsabilité des professionnels RH			6	6	Oui	Oui	T (Contrôle terminal)			Projet			
Matière	S2	GRH; entreprise durable et RSE	10,5	21											
Matière	S2	Management du télétravail	7	7											
Matière	S2	Qualité de vie au travail et prévention des RPS	3,5	14											
Bloc		Bloc n°3 et 4 : Communication spécialisée pour le transfert de connaissances : RNCP31493BC03 Usages avancés et spécialisés des outils numériques : RNCP31493BC01					Oui	Non							
UE	S2	UE 6 : Grand Oral			5	5	Oui	Oui	T (Contrôle terminal)			Oral	3		
Matière	S2	Séminaire rentrée et Formation plateforme cours	3,5												
Matière	S2	Formation documentaire	3,5												
		total semestre	80,5	137									12		
		total année	133	277											

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	UFR Droit et Science Politique	
MENTION	DROIT SOCIAL	
PARCOURS-TYPE	Droit et Management Social de l'Entreprise	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Le parcours Droit et Management Social de l'Entreprise est uniquement ouvert en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)		
EVALUATION, NOTATION, ORGANISATION DES SESSIONS D'EXAMENS		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Moyenne annuelle >=10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'alternant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES REGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		DROIT SOCIAL								session unique		
Parcours-type		Droit et Management Social de l'Entreprise - FI Alternance								Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 1					Oui	Oui				
UE	S1	UE 1 : Maîtriser le droit de la relation individuelle de travail dans les organisations et sur le marché du travail 1			12	12	Oui	Oui				
Matière	S1	Droit des obligations	24		3	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2
Matière	S1	Contrats de travail - principes généraux	24		9	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3
Matière	S1	Contrats de travail - séminaire applicatifs	40									
UE	S1	UE 2 : Maitriser le déploiement de la stratégie et des outils RH 1			7	7	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	3		
Matière	S1	Management et comportement organisationnel	15		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
Matière	S1	Gestion de la paie	15		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
Matière	S1	Stratégie et environnement économique de l'entreprise	12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
UE	S1	UE 3 :Accompagner la transformation digitale de la fonction RH 1			3	3	Oui	Oui				
Matière	S1	Outils informatiques appliqués à la RH	18	9	3		Oui		CCI (CC Intégral)			
UE	S1	UE 4 : Gérer les risques et développer la responsabilité des professionnels RH 1			3	3	Oui	Oui				
Matière	S1	Droit de l'environnement	18		3		Oui		CT (Contrôle terminal)		Oral	3
UE	S1	UE 5 : Communication spécialisée 1			2	2	Oui	Oui				
Matière	S1	LV1 : Anglais	21		2		Oui		CCI (CC Intégral)			
UE	S1	UE 6 : Appui à la transformation en contexte professionnel 1			3	3	Oui	Oui				
Matière	S1	Gestion de projet	15		3		Oui		CCI (CC Intégral)			
		Total semestre 1	202	9	30							

MASTER 1		DROIT SOCIAL								session unique		
Parcours-type		Droit et Management Social de l'Entreprise - FI Alternance								Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Semestre	S2	SEMESTRE 2					Oui	Oui				
UE	S2	UE 8 : Communication spécialisée 2			6	6	Oui	Oui	CCI(CC Intégral)	3		
Matière	S2	Techniques de communication	18		2	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
Matière	S2	Animation et conduite de réunion	18		2	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
Matière	S2	LV1 Anglais	24		2	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
UE	S2	UE 9 : Maîtriser le droit de la relation individuelle de travail dans les organisations et sur le marché du travail 2			4	4	Oui	Oui				
Matière	S2	Droit de la défaillance économique et droit du travail	21		2	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	3
Matière	S2	Droit International privé	18		2	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	3
UE	S2	UE 10 : Maîtriser le droit des relations sociales dans les organisations et sur le marché du travail			3	3	Oui	Oui				
Matière	S2	Droit du travail - Relations collectives du travail	21		3		Oui		CT (Contrôle terminal)		Oral	3
UE	S2	UE 11 : Maîtriser les fondamentaux de la protection sociale et la gestion de la protection sociale complémentaire			6	6	Oui	Oui				
Matière	S2	Sécurité sociale	48		6		Oui		CT (Contrôle terminal)		Oral	3
UE	S2	UE 12 : Maîtriser le déploiement de la stratégies et des outils RH 2			2	2	Oui	Oui				
	S2	Initiation à la GRH (formation/recrutement/GPEPP)	18		2		Oui		CCI (CC Intégral)			
UE	S2	UE 13 : Accompagner la transformation digitale de la fonction RH 2			3	3	Oui	Oui	CCI(CC Intégral)	2		
	S2	Initiation aux SI RH	15		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
	S2	Transformation digitale de la fonction RH	9		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
UE	S2	UE 14 : Gérer les risques et développer la responsabilité des professionnels RH 2			2	2	Oui	Oui	CCI(CC Intégral)	2		
	S2	Initiation à l'analyse des risques RH	6		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
	S2	Initiation à la RSE	9		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
UE	S2	UE 15 : Appui à la transformation en contexte professionnel 2			4	4	Oui	Oui				
	S2	note alternance			4		Oui		CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire	
		Total semestre 2	225		30							

MASTER 1		DROIT SOCIAL								session unique		
Parcours-type		Droit et Management Social de l'Entreprise - FI Alternance								Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
		Total année	427	9	60							